

Collection

*Études de cas d'entreprises
d'économie sociale*

no ES0404

**Le groupement mixte d'embouche
ovine Naam-nooma de
Bissigaye-taamsin (Burkina Faso)**

par

Sayouba Ouedraogo

sous la direction de Yvan Comeau
et la collaboration de Luu Thuy-Diep

avril 2004

Cahiers du CRISES – no ES0404
Collection « *Études de cas d'entreprises d'économie sociale* »
« **Le groupement mixte d'embouche ovine Naam-nooma de Bissigaye-taamsin (Burkina Faso)** »
par Sayouba Ouedraogo
sous la direction de Yvan Comeau
et la collaboration de Luu Thuy-Diep

ISBN : 2-89605-154-6
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'*axe territoire* s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'*axe conditions de vie* s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'*axe travail et emploi* centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Sayouba OUEDRAOGO est doctorant en service social à l'Université Laval. Il a commencé ses études sociales en assistantat social au Maroc, à l'Institut national de l'action social de Tanger, a obtenu son diplôme supérieur en travail social (option des services sociaux et de l'éducation spécialisée) à Dakar au Sénégal.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET ORGANIGRAMME	ix
LISTE DES SIGLES, EXPRESSIONS ET ABRÉVIATIONS	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES.....	3
1.1. La recherche documentaire.....	3
1.2. L'enquête de terrain.....	4
1.2.1. Le questionnaire.....	4
1.2.2. Le guide d'entretien.....	4
1.2.3. L'observation.....	4
2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE.....	5
2.1. Le milieu.....	8
2.1.1. Le milieu physique.....	8
2.1.2. Le profil historique.....	10
2.1.3. Les données socio-économiques du village.....	10
2.2. Les secteurs d'activité.....	13
2.2.1. La production céréalière.....	14
2.2.2. L'embouche ovine.....	16
2.3. Le projet initial.....	16
2.4. Les promoteurs de Naam-nooma.....	18
2.5. Le démarrage : les trois premières années.....	19
2.6. L'évolution du groupement.....	21
2.6.1. La période de 1983 à 1990.....	21
2.6.2. La phase de 1990 à 1999.....	22
2.6.3. La phase de 1999 à 2003.....	23

3.	LA PRÉSENTATION DES MEMBRES	27
3.1.	Les acteurs présents dans l'activité	27
3.2.	Le réseau.....	29
4.	LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE	31
4.1.	Les rapports de pouvoir à l'interne.....	32
4.1.1.	Le pouvoir formel et le pouvoir informel.....	33
4.1.2.	L'inclusion des producteurs et des usagers (mécanismes de représentation).....	36
4.2.	Les rapports avec l'extérieur	37
4.3.	Les règles juridiques et législatives	38
5.	LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE	41
5.1.	Le profil organisationnel	41
5.1.1.	Les objectifs.....	41
5.1.2.	Les aspects stratégiques.....	42
5.1.3.	Les biens et les services.....	44
5.1.4.	Les données financières.....	45
5.2.	Le processus organisationnel.....	46
5.2.1.	La production.....	47
5.2.2.	L'organisation du travail	48
5.2.3.	La formation des membres	51
5.2.4.	La consommation et les services	51
5.2.5.	Les infrastructures	52
6.	LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN.....	53
6.1.	Sur le plan des réalisations	53
6.1.1.	Au niveau de la sécurité alimentaire.....	53
6.1.2.	Au niveau de la lutte contre la pauvreté	53
6.1.3.	Au niveau du développement du village	54
6.2.	Sur le plan de l'économie sociale	54
6.3.	Sur le plan sociétal.....	55
7.	LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES	57
	BIBLIOGRAPHIE.....	59

LISTE DES TABLEAUX ET ORGANIGRAMME

Tableau 1	Croissance démographique de Bissigaye-taamsin de 1998 à 2010	11
Tableau 2	Infrastructures et organisation de l'espace à Bissigaye-taamsin	13
Tableau 3	Production céréalière de la province du Yatenga de 1993-1994 à 2002-2003 (en 1 000 tonnes)	15
Tableau 4	Bureau du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin	27
Tableau 5	Types de formation reçus par le groupement.....	28
Tableau 6	Différences entre groupement pré-coopératif et groupement	31
Tableau 7	Attribution des membres du bureau	35
Tableau 8	Évolution des objectifs.....	42
Tableau 9	Extrait du cahier de caisse de juillet 1999 à novembre 2003.....	46
Tableau 10	Tableau des réalisations 2000-2001	49
Tableau 11	État des équipements du groupement.....	52
	Organigramme du groupement.....	33

LISTE DES SIGLES, EXPRESSIONS ET ABRÉVIATIONS

ANAR	Association nationale d'action rurale
Banco	brique de terre séchée
BDPA	Bureau pour le développement de la production agricole
Bouli	en mooré (langue des Mossis), une retenue d'eau de petite dimension
BSONG	Bureau de suivi des ONG
CAD	dollar canadien (symbole ISO)
CFDT	Compagnie française de développement du textile
CGP	Caisse générale de péréquation
CIDR	Compagnie internationale de développement rural
CREN	Centre de récupération et d'entretien nutritionnel
CRPA	Centre régional de la promotion agropastorale
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
FCFA	franc de la Convention financière africaine (monnaie des pays de l'Afrique de l'Ouest) (400 FCAF = 1 \$ CAD)
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
GV	groupements villageois
Harmattan	vent sec provenant du Sahara et soufflant vers le Sud, en particulier entre novembre et juin
Kombi-naam	organisation sociale d'entraide et de solidarité
Mooré	langue parlée par les Mossis
Mossis	ethnie qui peuple le centre du Burkina Faso formé d'un plateau (d'où l'expression plateau mossi)
Naaba	chez les Mossis, le chef du village ou d'une entité plus large
Naam	organisation regroupant garçons et filles de même âge
OFNACER	Office national des céréales
OP	organisation paysanne
ORD	organisme régional de développement
PAÉOPA	Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles
PAS	Programme d'ajustement structurel
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SATEC	Société d'assistance technique et de coopération
SMPR	Société mutuelle de promotion rurale
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité
SP	Sociétés de prévoyance
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
Zaï	technique ancestrale de revitalisation des sols dénudés
Zatu	loi
Zom-kom	eau à laquelle on mélange un peu de farine.

RÉSUMÉ

Cette monographie présente l'expérience du groupement mixte d'embouche ovine Naam-nooma de Bissigaye-taamsin (quartier Taamsin du village de Bissigaye situé dans la province du Yatenga au Burkina Faso).

Créé en 1978 suite à une longue période de sécheresse, ce groupement constitue un exemple d'organisation paysanne caractérisée par sa longévité. L'histoire de son développement est marquée par les interventions des ONG et de l'État. En effet, le groupement résulte d'une fusion d'organisations traditionnelles ayant été promue par une ONG afin de leur faciliter l'accès à des intrants et à des équipements agricoles. Jusqu'à la fin des années 1990, le groupement se consacrait essentiellement à des aménagements hydrauliques pour la culture maraîchère, à des travaux agricoles collectifs et à l'acquisition d'intrants et d'équipements agricoles. Les activités maraîchères furent peu à peu délaissées en faveur de l'embouche ovine et de la production céréalière, à cause du manque d'eau et de la concurrence de la production maraîchère individuelle, et suite à la réforme législative de 1998 touchant la spécialisation des organisations paysannes. Le projet d'embouche ovine, tel qu'il se pratique au groupement Naam-nooma consiste à attribuer aux membres bénéficiaires, à partir d'une première subvention des groupements naam, un jeune mouton de moins de quatre ans à engraisser pendant une période de six mois.

Sur le plan institutionnel, le groupement est régi par un bureau de direction élu par une assemblée générale. Si l'égalité entre les membres et l'accès pour toutes et tous à des titres de responsabilité sont formellement reconnus, la coutume continue d'influencer la composition du bureau de direction puisque les aînés et les hommes y occupent une place prépondérante accordée. L'étude de la dimension organisationnelle confirme cette transition progressive d'une dynamique traditionnelle vers une dynamique coopérative moderne, par une tendance lente mais certaine vers une plus grande formalisation au niveau de la planification des activités agricoles et d'élevage, au niveau de la production et au niveau de la comptabilité.

Le bilan du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin montre que celui-ci contribue à la sécurité alimentaire, qu'il offre un modèle pour les villageois en tant qu'initiative de l'économie sociale au Sahel et qu'il participe modestement mais réellement à la lutte contre la pauvreté. Le groupement tirerait davantage profit de ses activités avec un encadrement technique accru, une meilleure formation agricole jumelée à l'alphabétisation, un investissement plus considérable provenant des coopératives d'épargne et de crédit, et une extension de la période d'embouche.

Sayouba Ouedraogo

INTRODUCTION

Cette monographie du groupement mixte d'embouche ovine Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a été produite dans le cadre des travaux de notre thèse de doctorat sur le thème de l'émergence et le développement des organisations paysannes au plateau mossi au Burkina Faso.

Le groupement paysan est une organisation d'économie sociale de type associatif communautaire. De manière structurelle, le groupement paysan combine en son sein l'économique et le social, le marchand et le non-marchand, le marché et la solidarité associative. Ce mouvement associatif présente des aspects très divers. On rencontre des groupements efficaces et pérennes mais aussi des initiatives opportunistes ou vides. Ce mouvement, s'il en est, tente de relever le défi considérable de traduire l'intérêt collectif et de promouvoir le développement du village dans le contexte actuel de sous-équipement agricole des paysans, d'insuffisance d'offre de crédit et de déficit d'offre de biens et de services publics.

Conscientes de l'importance du mouvement associatif et à la faveur des événements, les autorités publiques burkinabés ont décidé de professionnaliser les organisations paysannes dans la perspective générale d'une plus grande prise en charge du développement socio-économique par celles-ci. Cependant, toute politique visant à soutenir ces groupements ne peut être envisagée sans connaître les expériences des groupements qui ont fait preuve de réussite de leur émergence et d'un certain niveau de développement. Il se trouve, à notre connaissance, que la recherche sociale n'a pas exploré les déterminants de la réussite de l'émergence et le développement des groupements paysans pérennes au plateau *mossi*. C'est ce que nous entreprenons de faire dans le cadre de notre thèse de doctorat en service social.

Réalisée à l'aide de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale de Comeau (2000), la monographie est structurée en sept parties. La première partie expose les sources de données, notamment l'enquête documentaire menée auprès des services étatiques et non étatiques, et auprès des sociétaires du regroupement. La deuxième partie situe l'émergence du groupement à travers la présentation du milieu, le secteur d'activité, le projet initial, les promoteurs, le démarrage et l'évolution du groupement paysan. La troisième partie fait connaître les membres présents du groupement et le réseau de celui-ci. Les quatrième et cinquième parties présentent respectivement les dimensions institutionnelle et organisationnelle du groupement. La sixième partie traite des éléments de synthèse et de bilan, notamment sur le plan des réalisations, de l'économie sociale et sociétal. Enfin, la dernière partie fait état des perspectives anticipées du groupement.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

La méthode de recherche utilisée dans cette enquête s'inspire de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale proposée par Comeau (2000). Le schéma de collecte des données comprend deux étapes : la recherche documentaire et l'enquête de terrain.

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire s'est effectuée dans des structures nationales chargées de l'encadrement et de la promotion des organisations de base. Les structures ciblées sont la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), le Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PA/OPA), le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, le Bureau de suivi des ONG (BSONG) et le Secrétariat permanent des ONG (SPONG). Cette première prospection vise à préciser le rôle de ces structures, identifier et caractériser les organisations paysannes, identifier les organisations qui répondent à nos critères, identifier une zone d'étude où centrer la présente recherche.

Le choix de la province du Yatenga est fait sur la base d'un certain nombre d'observations : elle a le taux de concentration d'ONG le plus élevé et les formations sociales y sont plus anciennes, plus systématisées et plus actives que celles des autres provinces du Burkina (Atampurgre, 1993 : 16 ; BSONG, 1990).

Le choix du département de Ouahigouya a été fait par la technique de l'échantillonnage systématique et accidentel suivant le sens des points cardinaux et à l'intérieur de 50 kilomètres de distance de la ville de Ouahigouya. Le centre et les points cardinaux sont ciblés par souci de variation géographique de l'appartenance des organisations paysannes. Nous nous sommes porté sur le premier ayant des responsables départementaux d'encadrement et de promotion des organisations de base disponibles.

Après l'identification de la zone d'étude, la recherche documentaire a été poursuivie au niveau provincial et a ciblé le Centre régional de la promotion agropastorale (CRPA) et la Fédération provinciale des groupements *naam*. Le but de cette deuxième investigation est de confronter les informations recueillies au niveau national avec la réalité de terrain. Ceci a permis d'approfondir nos critères de choix des populations sous étude, d'apprécier le degré de fonctionnement et d'organisation des formations paysannes, tout en partant de leur distribution spatiale et de leur filière d'activité agricole.

Le choix du groupement mixte d'embouche Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a été fait par la technique de choix raisonné. Nous avons demandé aux responsables départementaux des organisations paysannes de nous proposer les trois premiers groupements selon les critères d'âge,

de nombre de réalisations, de nombre de membres et de mixité. Par la suite, nous avons procédé à la vérification de la correspondance des critères cités plus haut. C'est à la suite de cette vérification que ledit groupement a été retenu. Après le choix du département de Ouahigouya et du groupement Naam-nooma, nous avons mené une enquête de terrain.

1.2. L'enquête de terrain

Nous avons mené l'enquête de terrain à partir d'un questionnaire, d'un guide d'entretien et de l'observation directe.

1.2.1. Le questionnaire

Le questionnaire a été administré aux membres du groupement Naam-nooma. Il nous a permis de connaître, entre autres, la genèse, l'évolution et la situation actuelle du groupement, d'apprécier ses profils institutionnel et organisationnel, et de cerner ses difficultés et perspectives d'avenir. Nous avons, par ailleurs, recueilli le point de vue des producteurs sur les conditions de maintien de leur organisation et de promotion de leurs activités.

1.2.2. Le guide d'entretien

Différents guides d'entretien ont été administrés à des personnes ayant des connaissances importantes sur le groupement ou le village. Un premier guide d'entretien a été administré au doyen, entouré de quelques notables du village. L'objectif de cet entretien était de connaître des éléments historiques du village et des faits qui l'ont marqué. Un deuxième guide d'entretien a été administré au délégué départemental des groupements villageois, avec l'intention d'en savoir un peu plus sur les relations entre, d'une part, le Centre régional de promotion agropastorale (CRPA) et le groupement Naam-nooma, et, d'autre part, entre le délégué et ce dernier. Il s'en est suivi d'autres entretiens avec, notamment, le secrétaire général de la province, le chef de service de santé et le directeur de l'école du village.

1.2.3. L'observation

L'observation a été aussi utilisée dans cette enquête. Elle a eu cours pendant les différentes rencontres de discussion et sur les sites d'activités du groupement. Elle nous a permis de constater les rapports de pouvoir et l'organisation concrète des activités du groupement dans la réalité.

2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres du monde. En 2003, il est classé 173 sur 175 pays par le Programme des Nations unies pour le développement dans le rapport mondial du développement humain durable (PNUD, 2003). Ce pays connaît ainsi d'énormes problèmes sociaux. Par exemple, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable, qui sont pourtant des droits humains élémentaires, ne sont pas assurés pour tous les habitants. Ces problèmes se présentent de manière chronique dans les parties du centre, de l'est et du nord du pays (CONASUR, 1998).

Au moment de son accession à l'indépendance politique en 1960, les conditions socioéconomiques du Burkina Faso se caractérisent par une pauvreté massive. Une enquête sur le budget et la consommation de 1963-1964 montre que la moyenne des dépenses par ménage moyen de 7,5 personnes est de 9 140 FCFA¹ par mois (Direction de la Statistique et de la mécanographie, 1966 : 23). Pendant cette période, 78,3 % des ménages ont un niveau de dépenses mensuelles de moins de 10 000 FCFA, et parmi eux, 37,4 % dépensent moins de 2 000 FCFA par mois (ministère du Développement et du tourisme, 1966 : 23).

La moyenne des dépenses mensuelles en zone *mossi* est de 4 980 CFA (ministère du Développement et du tourisme, 1966 : 23). Elle est légèrement supérieure à la moitié des dépenses moyennes du Burkina. Parmi les ménages *mossi*, 34,6 % dépensent en moyenne 520 FCFA par mois (un peu moins de 18 FCFA par jour), 53,4 % dépensent moins de 3 000 FCFA et ne disposent que 15,1 % des dépenses globales (ministère du Développement et du tourisme, 1966 : 27). Les ménages aisés dépensent 15 000 FCFA par mois, mais ils ne représentent que 7,8 % des ménages.

Il convient de remarquer que ces dépenses sont composées essentiellement de celles des ménages ruraux, dont les dépenses sont entièrement couvertes par la production autoconsommée. La valeur de la production autoconsommée n'est pas comprise dans les résultats de ladite enquête.

Mais déjà sous le règne colonial, les colons s'engagent dans une lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté à travers l'organisation du monde paysan. En fait, les premières coopératives apparaissent en 1955 à la suite du décret français sur la coopération d'outre-mer (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 19).

Après l'indépendance, l'État confie le développement rural à des sociétés d'intervention. Ces dernières créent des groupements à caractère coopératif et mutuel. En 1965, on dénombre 589 groupements, dont 545 créés par la Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) dans le plateau *mossi* et quatre groupements créés par le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) dans le Yatenga (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 19). Cependant, la plupart des coopératives SATEC sont des mutuelles de crédit constituées autour de

¹ FCFA, franc de la Convention financière africaine, monnaie locale dont la valeur dans les années de post- indépendance dépassait le franc français.

la diffusion de la culture attelée asine. Cette opération se solde entre 1965 et 1970 par la disparition de la plupart de ces coopératives et par de nombreux impayés. L'échec de ces coopératives s'explique par la faible participation des populations, la non prise en compte des objectifs sociaux et les méthodes de vulgarisation dirigistes (Iaon, 1975).

Partant de cet échec, l'État burkinabé met en place des organismes régionaux de développement (ORD) pour relancer le mécanisme de développement rural. Pour ce faire, il lance en 1974 l'option nationale de développement communautaire qui consiste à créer au moins un groupement pré-coopératif dans chaque village, afin de s'y appuyer pour promouvoir les thèmes agropastoraux.

Le village est conçu comme une unité de développement à laquelle l'État apporte des appuis techniques. Le groupement est toute organisation volontaire de personnes à caractère économique, qui jouit de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (ministère de l'Action coopérative paysanne, 1990 : 6). Les organisations paysannes comprennent les groupements et leur union (à l'échelle villageoise et départementale, puis leur fédération à l'échelle provinciale et nationale) et les coopératives de crédit et d'épargne.

Les groupements peuvent être formés uniquement d'hommes ou uniquement de femmes. Ils peuvent également être formés à la fois de femmes et d'hommes. Ces derniers groupements sont appelés groupements mixtes. Les groupements sont créés sous l'impulsion de l'État burkinabé, ou des organisations non gouvernementales. Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin est créé en 1978, sous l'impulsion de la Fédération des groupements *naam*. Ce groupement n'est pas un projet unique dans le département, mais il y est un exemple d'organisation paysanne pour ses réalisations, le nombre et la composition de ses membres, sa longévité et ses perspectives d'avenir.

Les organisations paysannes ont toujours joué un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté au Burkina Faso. L'historique du mouvement coopératif burkinabé comprend quatre générations d'organisations paysannes.

Une première forme d'organisation paysanne correspond à la formation paysanne traditionnelle d'avant la conquête coloniale. Cette première génération est constituée de formations sociales traditionnelles comme le *sossoaga* (travail collectif pour un membre de la communauté villageoise), le *songsong-taaba* (travail collectif d'entraide les uns pour les autres à tour de rôle), le *kombi-naam* (autorité de jeunes, garçons et filles de même âge, effectuant des travaux collectifs gratuits ou contre rémunération), etc.

Pendant cette période, l'esprit d'entraide et de solidarité prévaut au sein de la communauté villageoise (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 11). La société elle-même est structurée et fonctionne suivant une hiérarchie et une affinité selon le sexe, l'âge, le clan, etc. La caractéristique essentielle de ces structures est que la participation des membres est de fait (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 11).

Ces exemples démontrent qu'il existe au sein de la communauté rurale un certain niveau d'organisation collective tentant d'apporter des solutions aux problèmes individuels et collectifs.

La deuxième génération d'organisations paysannes est caractéristique de la période coloniale. Les autorités coloniales créent des sociétés d'intervention à travers tout le pays. Les sociétés indigènes de prévoyance créées en 1931 sont transformées en sociétés mutuelles de développement rural en 1965. Ces dernières ont pour but d'organiser le développement de la production agricole au niveau rural (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998).

Ces structures sont imposées aux masses rurales dans l'intention de ravitailler l'administration coloniale en vivres et en matières premières pour son industrie (ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 12). L'accession à l'indépendance aidant, une nouvelle génération d'organisations paysannes apparaît.

La troisième génération porte sur la période de 1960 (année d'accession à l'indépendance politique) à août 1983 (avènement de la Révolution) (Ministère de l'Agriculture *et al.*, 1998 : 12). Dans les années 1960, l'encadrement du monde rural est sous la responsabilité de quatre sociétés étrangères. La Compagnie française de développement du textile (CFDT) agit dans l'ouest du pays pour la culture du coton. La Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) intervient au centre (plateau *mossi*) pour la vulgarisation de la culture attelée et l'octroi du crédit.

Pour assurer la distribution du crédit et son remboursement, la SATEC suscite la création de coopératives agricoles. La Compagnie internationale de développement rural (CIDR) s'occupe du sud-ouest. Son action s'étend de la production agricole à l'initiative de l'épargne villageoise. Enfin, le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA), qui intervient au nord, axe son action sur l'amélioration du système de production, par l'approvisionnement des producteurs en facteurs de production et par la vulgarisation des thèmes de restauration des sols. L'intervention de ces sociétés étrangères donne naissance à plus de 600 groupements à caractères coopératif et mutuel.

Cette intervention conduit à la disparition de la plupart de ces coopératives et par de nombreux impayés à la Banque nationale de développement, comme nous l'avons déjà évoqué. Cet échec prend racine dans « la faible participation des populations, dans l'absence d'une prise en compte de ses objectifs sociaux et dans les méthodes dirigistes de vulgarisation » (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 19).

En 1970, l'État réduit progressivement le rôle des sociétés étrangères et met en place des organismes régionaux de développement (ORD). Ces structures régionales reprennent plusieurs fonctions, dont la diffusion de thèmes techniques, la commercialisation des intrants, l'information statistique et la promotion des organisations paysannes (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 19). Pour relancer sa stratégie de développement rural, l'État lance l'option nationale de développement communautaire. Cette nouvelle approche, qui vise à dynamiser l'action de l'État par la recherche d'une meilleure participation des paysans, s'essoufflera vite par manque de cadres et de soutien politique (*ibid.*). L'État souhaite implanter un groupement villageois par village, ce

dernier étant conçu comme une unité de développement à laquelle l'État apporte des appuis techniques.

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-tamsim appartient à cette génération. Il est créé en 1978 et continue de fonctionner alors que « la plupart des groupements villageois créés à cette époque n'ont qu'une existence fictive ou sont purement disloquées » (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 19).

Enfin la quatrième génération commence avec la Révolution d'août 1983 jusqu'à nos jours. Les faits caractéristiques de cette période sont la mise du mouvement paysan au centre de la politique de développement national. Cette politique comprend la création d'une direction de la Formation et de l'Organisation du monde rural, la création d'un ministère de la Question paysanne chargé de l'animation, la formation et l'organisation des producteurs agricoles (sous la Révolution). La quatrième génération connaît aussi la transformation du ministère de la Question paysanne en ministère de l'Action coopérative paysanne pour l'organisation coopérative des paysans, la promulgation de la *zatu* (loi) VII-0035/FP/PRES (sous le Front populaire), la création de la direction de la Promotion coopérative et mutualiste au sein du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales et sa mutation en direction de la Promotion coopérative et de la Législation rurale (sous la Quatrième République).

Partant des insuffisances de cette loi, l'État burkinabé et ses partenaires au développement (Bureau international du travail, Alliance coopérative internationale/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Service d'accompagnement et de renforcement de l'autonomie des associations et unions de développement, etc.) adoptent en 1999 la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. Cette dernière législation vise la professionnalisation des organisations paysannes.

Les champs d'intervention des groupements villageois sont multiples et interreliés. On distingue quatre principaux domaines : l'agriculture, l'élevage, le maraîchage et la gestion des ressources naturelles. La nouvelle législation appelle chaque groupement à s'impliquer dans un ou deux de ces domaines économiques. Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsim investit présentement dans la filière embouche ovine (engraissement à court terme pour des fins lucratives), tout en veillant à la gestion des ressources naturelles.

2.1. Le milieu

2.1.1. Le milieu physique

Le village de Bissigaye-taamsin est administrativement présenté comme un quartier du village de Bissigaye, une principauté rattachée au palais royal de Ouahigouya. Bissigaye est l'un des

56 villages que compte le département de Ouahigouya. Il est situé à environ 13 kilomètres de Ouahigouya et à environ 3 kilomètres de Taamsin. Il comprend environ 15 concessions étalées d'est en ouest sur 2,5 kilomètres le long d'un sentier et sur 2 kilomètres du nord au sud. Il est limité à l'est par le village de Komsilga, dont il est séparé par le lit d'un cours d'eau saisonnier ; à l'ouest par le village de Bassossa, dont il est séparé par une clairière ; au sud par le village de Bissigaye, situé à 3 kilomètres ; et au nord par les villages de Baodakouli, situé à 2 kilomètres, et de Bango à 6 kilomètres. Le village de Bissigaye-taamsin est créé vers 1930.

Le village de Bissigaye-taamsin repose sur une légère cuvette. Il s'étend d'est en ouest via le sud sur le pied d'une suite de collines peu élevées. Le sol est essentiellement latéritique dans cette partie du village. Le nord du village est constitué par une vaste pénéplaine. Dans cette seconde partie, le sol est sablonneux et, par endroits, argileux. Ces sols abritent plus de champs de sorgho, de mil, d'arachide, etc. que dans la première partie. Il s'étale enfin sur une plaine sablonneuse en sa partie orientale. Cette partie est limitée par le principal lit de cours d'eau qui côtoie le village. Comme le reste de la province du Yatenga, le village repose sur du birrimien, dans lequel on distingue des roches orthométamorphiques basiques et neutres, des schistes et des quartzites (CONAGESE, 2002).

Le climat est de type sahélien et caractérisé par deux saisons : une longue saison sèche (d'octobre à juin) et une courte saison pluvieuse (de juillet à septembre). Ces saisons sont régies respectivement par l'harmattan (vent sec) qui souffle d'est en ouest d'octobre à juin et la mousson qui souffle du sud-ouest au nord-est pour le reste de l'année.

Les amplitudes thermiques provinciales sont très variables. Les mois les plus chauds en termes de température moyenne mensuelle sont mai et juin. Au cours de ces mois, les températures maximales peuvent atteindre 45°C. Les températures minimales descendent jusqu'à 15°C et s'observent pendant les mois de janvier et février, où les précipitations sont moins abondantes et irrégulières avec des poches de sécheresse par moments. Les hauteurs d'eau varient entre 300 et 800 millimètres de pluie (CONAGESE, 2002).

Sur le plan hydraulique, le village de Bissigaye-taamsin ne dispose pas de cours d'eau permanents, ni de retenues d'eau permanentes. On rencontre trois puits non tarissables qui servent aux besoins domestique, maraîcher et d'élevage des habitants du village. La principale ressource hydrologique provient des eaux souterraines assez peu fournies.

Au niveau de la flore, la végétation est de type sahélien. On rencontre une savane arborée et arbustive dégradée. La formation arborée comprend les espèces suivantes : le raisinier, le prunier, le karitier, l'acacia albida, le baobab, le tamarinier, le néré, le nimier. Les épineux forment l'espace la plus abondante. La faune se compose essentiellement de petits gibiers (lièvres, pintades sauvages, perdrix, etc.), généralement en voie de disparition.

2.1.2. Le profil historique

Administrativement parlant, Bissigaye-taamsin est un quartier du village de Bissigaye. Mais aux yeux de ses habitants, il est davantage un village indépendant, qui garde des liens étroits de fraternité avec les habitants de Bissigaye.

Bissigaye-taamsin a été créé vers 1930 par des habitants de Bissigaye, qui voulaient s'installer sur leur champ afin d'éviter la longue marche, la fatigue et, surtout, les agressions lors de la traversée. Avant cette date, il y eut un homme qui s'installa le premier sur son champ. Ce dernier construisit une hutte à lui seul pour y passer toute la journée afin de s'occuper de son champ. Il dut abandonner sa hutte définitivement après une quinzaine d'années pour retourner s'occuper de plus près de son foyer et celui de son frère, après le décès de celui-ci.

Ce premier habitant du lieu donna à ce dernier le nom de Banganin en rapport avec *bangana*, pluriel de *bangderin*, une espèce arbustive, en langue vernaculaire *mooré*, au milieu de laquelle il construisit sa hutte. Puis une dizaine d'années plus tard, les habitants de Bissigaye sentent petit à petit le besoin de s'installer sur le site de leur champ pour la saison des pluies. Ce besoin se manifeste par la construction de hangars par chaque famille sur une même aire. Cet ensemble de hangars est appelé *zan-guina* (qui veut dire une grappe de hangars) à l'image que donnent ces hangars. Par la suite, les mêmes occupants ressentent le besoin de s'installer définitivement et construisent des habitations à cet effet. Ces habitations s'étendent sur une aire peuplée uniquement par des *taamsé*, pluriel de *taanga*, le karitier, en langue vernaculaire *mooré*. Ce nom Taamsin a été donné à ce site par les habitants de Bissigaye, quand ils veulent indiquer cette nouvelle habitation de leurs frères et cousins. Le nom Bissigaye-taamsin veut dire tout simplement le quartier Taamsin de Bissigaye.

2.1.3. Les données socio-économiques du village

Le groupement Naam-nooma est un groupement mixte créé le 12 octobre 1978 dans le village de Bissigaye-taamsin. Au moment de la création de Naam-nooma, la province présentait dans son ensemble un profil socioéconomique fort difficile. Les cinq dernières années avant la création étaient marquées par des sécheresses plus ou moins continues². Les récoltes étaient grandement insuffisantes pour certaines familles. L'eau était devenue rare, humains et animaux en souffraient beaucoup. L'exode rural était important et les jeunes du village se rendaient aux abords de Goinré et de Kanazoé, les deux plus grands barrages de la province, respectivement distants de 5 et 4 kilomètres, pour s'adonner au maraîchage.

Sur le plan national, l'espérance de vie était estimée à 45 ans³. Il n'existait pratiquement pas de familles monoparentales, car les valeurs ancestrales recommandaient le maintien des unions et la prise en charge des veuves et des orphelins. À la fin des années 1970, au moment de la création du

² Source : Groupe-focus.

³ Source: Entretien avec le responsable du département de Ouahigouya.

groupement, le village comptait environ 300 à 400 habitants. En 1998, le village en compte 1 000 dont 587 femmes et 413 hommes (recensement administratif de 1998).

Cette population est très inégalement répartie dans une quinzaine de concessions. En appliquant le taux de croissance démographique nationale de 2,6 %, la population du village atteindra l'effectif de 1 360 habitants en 2010.

TABLEAU 1
Croissance démographique de Bissigaye-taamsin de 1998 à 2010

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 000	1 026	1 053	1 080	1 108	1 136	1 166	1 196	1 227	1 259	1 292	1 326	1 360

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Le village connaît un faible mouvement d'émigration des jeunes. Les quelques émigrants choisissent comme lieu de destination la ville de Ouahigoya et la région de Kouka dans l'ouest du Burkina Faso pour l'émigration interne. Il y a trois ou quatre émigrants en Côte d'Ivoire pour l'émigration externe. Les principaux noms de famille sont Ouedraogo, Sawadogo et Yarbanga.

On rencontre deux religions dans le village : l'islam et l'animisme. Malgré l'importance de l'islam, la pratique de l'animisme (croyance aux ancêtres) a toujours cours.

En matière d'eau, les habitants de Bissigaye-taamsin disposent de nappes phréatiques assez profondes. Elles atteignent 2 à 9 mètres suivant la période de l'année. Le principal lit de cours d'eau du village est alimenté par l'eau de pluie ruisselant des montagnes environnantes.

Au plan des ressources et des activités socio-économiques du village, les habitants de Bissigaye-taamsin sont très pauvres. D'une manière générale, la moyenne mensuelle des dépenses au plateau *mossi* s'élevait à 4 980 FCFA en 1963. Cette dépense moyenne était pratiquement la moitié des dépenses moyennes mensuelles de l'ensemble des Burkinabé, alors estimée à 9 140 FCFA⁴ (Direction de la Statistique et de la Mécanographie, 1966 : 27). Dans le plateau *mossi*, on dénombrait 34,6 % des ménages qui dépensaient moins de 520 FCFA par mois, soit moins de 18 FCFA par jour ; 53,4 % dépensaient moins de 3 000 FCFA et ne disposaient que de 15,1 % de leurs dépenses globales. Les ménages aisés de cette époque qui dépensaient plus de 15 000 FCFA ne dépassaient pas 7,8 % (Direction de la Statistique et de la mécanographie, 1966 : 27).

Bien qu'aucune étude ne soit faite spécifiquement sur la situation socio-économique du village, nous pouvons constater que la situation ne s'est pas améliorée de façon très significative par

⁴ 1 \$ CAD pour 215 FCFA à cette époque.

rapport aux années 1960. Les principales sources de revenus demeurent les mêmes. Elles sont l'agriculture (environ 3 mois sur 12) et le petit élevage de quelques têtes de bovins et d'ovins, dont la taille moyenne est inférieure à 10 têtes par élevage. La taille des exploitations agricoles varie entre un et deux hectares pour les exploitations individuelles des femmes. Elle peut atteindre une quinzaine d'hectares pour les exploitations familiales réunies.

En hivernage, la quasi-totalité de l'espace villageois immédiat, à l'exception des espaces dénudés, est réservée aux champs et aux petits périmètres de femmes et de chefs de concession. En période sèche, on note trois périmètres de maraîchage de très petite taille. À part les animaux de trait, le petit élevage est en divagation dans la nature. La seule période d'activités soutenues est la saison des pluies, en dehors de laquelle les habitants du village sont sans activité particulière. Il y a un chômage structurel déguisé qui couvre la quasi-totalité des habitants du village.

Au niveau de l'éducation et de la santé, on relève une vingtaine d'élèves en 2003, tous niveaux confondus. Tous ces élèves fréquentent l'école à Bissigaye. La quasi-totalité des adultes est analphabète. Seuls quelques-uns ont bénéficié des programmes d'alphabétisation en langue *mooré*. À ce niveau, les femmes seraient plus nombreuses, car la plupart des programmes ont été initiés à leur intention.

Au niveau de la santé, les habitants se réfèrent au poste de santé primaire de Bissigaye pour les petites consultations (par exemple le paludisme, les plaies, etc.) et, au besoin, aux services de santé de la ville de Ouahigouya. Selon les membres du groupement, tous les accouchements se font à Ouahigouya.

En termes d'équipements socio-économiques, le groupement dispose de très peu d'infrastructures. Le tableau suivant donne une liste nominative et l'état de ces équipements.

TABLEAU 2
Infrastructures et organisation de l'espace à Bissigaye-taamsin

TYPES D'INFRASTRUCTURES	NOMBRE	ÉTAT/ FONCTIONNALITÉ	OBSERVATIONS
<i>Infrastructures éducatives</i>	Néant	-	-
<i>Infrastructures commerciales</i> - Boutique	1	Bon	Petite taille
<i>Infrastructures culturelles et sportives</i> - Mosquées - Lieu de fétiche - Terrain de football - Maison de jeunes	2 - 1 1	Opérationnel - Opérationnel Opérationnel	En banco En banco Nouveau à réparer
<i>Infrastructures hydrauliques</i> - Puits busés - Forages - Puits ordinaires	3 3 3	Fonctionnel Fonctionnel Permanent	- - -
<i>Infrastructures sociosanitaires</i> - Banque de céréales (Union européenne)	1	Fonctionnel	-

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

2.2. Les secteurs d'activités

Les groupements paysans se présentent en milieu rural comme les dernières unités de mobilisation sociale contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Ces groupements mènent des activités qui embrassent parfois toutes les filières agropastorales : céréalière, oléagineuse, cotonnière, maraîchère, d'élevage, et enfin la filière des intrants et équipements agricoles. Cette multifonctionnalité des organisations paysannes s'explique aussi par une stratégie d'adaptation et de globalisation de la réponse aux besoins des paysans, besoins généralement non dissociés, pour lesquels les paysans se reconnaissent mieux dans une organisation unique (Janssens, Totté et Verhaegen (1997 : 29).

Avec la nouvelle législation adoptée en 1999, les organisations paysannes s'engagent à ne s'impliquer au plus que dans deux produits ou filières agropastorales à la fois. Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin s'implique à la fois dans la production céréalière et dans l'embouche ovine comme filière de professionnalisation.

2.2.1. *La production céréalière*

La production céréalière du Burkina Faso porte essentiellement sur le sorgho, le mil, le maïs, le riz et le fonio. Cette production est avant tout une production de subsistance, basée sur les céréales vivrières, qui occupent 88 % des surfaces emblavées annuellement et qui ont des rendements moyens inférieurs à 850 kilogrammes par hectare. C'est une agriculture dominée par de petites exploitations familiales de trois à six hectares, dont 80 à 85 % de la production est autoconsommée (ministère de l'Agriculture, 1999 : 41). La part de la production céréalière qui est commercialisée demeure assez faible. Excepté pour le riz et le maïs, on estime qu'au plus 20 ou peut-être 10 % de la production est échangée (dons compris) (Henry et Ouedraogo, 1997).

Les céréales participent à environ 67 % à l'apport calorifique dans l'alimentation et apparaissent ainsi comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. On estime qu'un adulte consomme 192 kilogrammes de céréales par an. Ainsi, le développement de ce secteur constitue un maillon essentiel dans la stratégie de recherche et de renforcement de la sécurité alimentaire.

Bien qu'elle soit un maillon essentiel de la recherche de sécurité alimentaire au Burkina Faso, la culture céréalière demeure très peu développée. La situation d'ensemble des producteurs céréalières peut se résumer comme suit :

- Un faible niveau de revenu des producteurs. L'enquête de 1996 sur la pauvreté montre que le revenu monétaire moyen annuel par tête ne dépasse guère 16 311 FCFA ;
- Le taux de producteurs possédant une charrue varie entre 20 et 34 % ;
- Le taux d'encadrement se situe entre 35 et 40 % ;
- Le crédit moyen, octroyé en 1996, se chiffre à 500 F CFA (environ 1,20 \$ CAD) ;
- La faiblesse de l'intégration de l'économie au marché, ainsi que la faiblesse du réseau de communication (pistes rurales), handicapent l'épanouissement des secteurs de la distribution et de la commercialisation⁵.

⁵ Toutes ces données sont extraites de ministère de l'Agriculture (1999 : 41).

TABLEAU 3
Production céréalière de la province du Yatenga de 1993-1994 à 2002-2003
(en 1 000 tonnes)

ANNÉE CULTURE	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03
MIL	41 459	43 697	25 766	51 640	28 487	90 093	71 536	48 379	65 918	46 783
SORGHO	50 727	77 081	47 433	71 125	47 585	83 885	63 738	43 589	69 472	53 908
MAÏS	3 508	3 176	1 168	2 146	1 387	2 832	2 337	729	2 479	2 3
RIZ	240	449	151	433	116	239	307	379	843	147
FONIO	280	n. d.	241	n. d.	18	586	872	1 204	544	145
TOTAL	96 314	124 403	74 759	125 558	77 593	177 636	138 791	94 280	139 255	103 175
DISPONIBILITÉ	n. d.	n. d.	63 473	10 659	65 9	150 921	117 880	80 624	118 114	87 532
EXCÉDENT	n. d.	n. d.	- 47 479	- 2 207	- 45 755	38 491	- 4 029	-42 763	23 746	- 8 651
TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS	n. d.	n. d.		98 %	59 %	134,24%	97 %	65 %	125 %	91%

Source : Résultats de l'enquête permanente agricole, campagnes 1993-1994 à 2002-2003.
n. d. = non disponible

À l'intérieur de cette province, on distingue des zones à équilibre précaire et des zones à déficit chronique.

Le rôle des organisations paysannes (OP) dans les filières céréalières est encore peu développé. En 1997, il n'y a pas de groupements spécialisés dans la commercialisation de céréales, excepté quelques exemples soutenus par des projets pour la plupart. Plusieurs groupements villageois essayent de constituer des banques de céréales qui jouent un rôle social, pour plusieurs.

La production céréalière au moyen des groupements est perçue par les adhérents et promoteurs des groupements comme un moyen d'augmenter la disponibilité céréalière et une source de revenus pour les groupements. Dans cette perspective, il y a une promotion de la culture céréalière au niveau des groupements par les autorités gouvernementales et les ONG.

2.2.2. L'embouche ovine

L'embouche, présentée comme une sous filière de l'élevage, est un procédé d'engraissement à court terme, pratiqué sur des animaux maigres et jeunes, à des fins lucratives. En 2000, la valeur des exportations nationales d'animaux est estimée à 11 milliards de FCFA, soit environ 26 millions CAD. Le Burkina Faso compte plus de 6 782 440 ovins dont 646 300 pour la province du Yatenga, soit 10,50 % de l'effectif des ovins. Cet effectif connaît un taux annuel de croissance de 3 % (Direction des Études et de la Planification, 2001). L'embouche joue un rôle économique important dans le revenu des exploitants. Les recettes globales mensuelles s'élèvent en 1981 à 54 525 FCFA, dont 24 865 proviennent de la vente des petits ruminants, soit 45,60 % (Sanfo, 1983 : 27).

Dans la province du Yatenga, l'activité d'embouche ovine est essentiellement menée par des agriculteurs traditionnels et des éleveurs individuels nomades. Les organisations de producteurs (groupements villageois, coopératives et unions de coopératives) sont un fait relativement récent. Les premiers groupements d'emboucheurs sont initiés par des projets intervenant sur les petits ruminants et l'aviculture. À titre d'exemple, on peut citer le projet de petits ruminants de Thiou en 1976, financé par le Conseil œcuménique des Églises ; le projet Bali-bali de Seguenega en 1977 (88 béliers en 1977, 71 béliers et 29 brebis en 1980, 50 béliers en 1982) ; le projet mouton à laine du Macina à Zogoré et à Tougou, avec 100 moutons par localité pour la vulgarisation de l'espèce ; le projet FDR ovin et avicole de Bougounam et le projet de petits ruminants et avicole de 1979.

Il y a trois types de marchés dans l'activité de commercialisation de bétail : les marchés de collecte de bétail, les marchés de regroupement et les marchés terminaux. Les producteurs individuels s'adressent aux marchés de collecte de bétails, tandis que les producteurs groupés préfèrent s'adresser directement aux marchés terminaux. On rencontre quelquefois des organisations paysannes (groupements villageois, coopératives et unions de groupements villageois) qui participent occasionnellement ou de façon continue à la commercialisation du bétail. On rencontre également des organisations d'éleveurs qui interviennent dans le marché en achetant des animaux à bas prix qu'ils revendent, après embouche, à des prix intéressants dans différents marchés. Selon Janssens, Totté et Verhaegen (1997 : 77), le souci de réduire les risques financier, commercial et de production, guide la participation des organisations paysannes à cette activité.

2.3. Le projet initial

Le projet initial du groupement Naam-nooma consistait à lutter contre la sécurité alimentaire et la pauvreté, problèmes auxquels sont toujours confrontés ses membres et les habitants du village. Pour ce faire, il fallait transformer les associations traditionnelles de jeunes (*songsong-taaba* : entraide et *kombi-naam* : autorité de jeunes), au sein desquelles évoluaient la plupart des membres en des structures pré-coopératives. Il s'agissait d'un projet agropastoral à but non lucratif qui intervenait dans la production céréalière, maraîchère, l'embouche et dans la gestion des ressources naturelles.

À la différence, d'une part, des productions agropastorales familiales, qui servent essentiellement à la consommation domestique et aux activités socioculturelles et, d'autre part, des emboucheurs professionnels, le projet de Naam-nooma interpelle tous les habitants, jeunes comme vieux, surtout les plus démunis, capables d'activités physiques intenses, à adhérer à une entreprise collective de production et de commercialisation agropastorales et de gestion des ressources naturelles. Le succès de démarrage du projet semble lié au premier abord au fait qu'il cerne les problèmes récurrents des habitants, à la similitude de fonctionnement du groupement pré-coopératif avec le *kombi-naam* et aux appuis extérieurs décisifs.

Le *kombi-naam* (autorité des jeunes) est une association traditionnelle de travail communautaire formée par des jeunes (de 8 à 35 ans pour les garçons, et de 8 à 21 ans pour les filles). Des jeunes d'un même quartier ou village s'associent pendant la saison des pluies pour effectuer un travail collectif, rendre un service gratuitement ou contre une récompense. Cette association est soumise à des règles, avec un système intérieur de responsabilité. Elle est reconnue par les anciens et le système social lui fait confiance (Lecomte, 1990).

Les principales activités du *kombi-naam* consistent à travailler dans les champs des villageois demandeurs, gratuitement ou contre rémunération en espèces ou en nature (céréales, arachide, sésame, etc.). Les produits de cette association sont utilisés à la fin des récoltes pour organiser des activités récréatives. Les responsabilités sont attribuées de manière démocratique selon le caractère, le tempérament et les compétences techniques des membres. La transparence dans la gestion est de mise (Ouedraogo, 1988).

Ainsi au début de l'édification des formations sociales traditionnelles en des groupements pré-coopératifs, les membres répartissent leurs activités en quatre domaines : la culture céréalière (mil et sorgho), la culture maraîchère, l'embouche ovine et la gestion des ressources naturelles. Deux programmes ont été mis en place : le programme de formation-équipements et le programme de production.

Le premier programme a pour objectif l'acquisition des connaissances techniques et des outils agropastoraux. Le but personnel de chaque membre est d'acquérir des connaissances et des outils techniques propres afin d'améliorer la rentabilité de sa production familiale. Le deuxième programme a deux ambitions : premièrement, il vise à augmenter de façon significative la disponibilité et l'accessibilité des céréales de base au niveau du village, par la production collective et la gestion d'un stock de sécurité ; et deuxièmement, il veut élever le revenu des membres du groupement grâce à un mouton de case (embouche).

Selon les membres de Naam-nooma, les premières activités du groupement ressemblent à ce qu'ils faisaient dans leurs formations traditionnelles. Cependant, l'organisation de ces activités et la formation des membres étaient prises en charge par les groupements *naam*, via leur animateur local. Il en était de même pour la supervision des travaux du groupement.

2.4. Les promoteurs de Naam-nooma

L'idée d'ériger les formations paysannes traditionnelles *kombi-naam* et *songsong-taaba* en groupements pré-coopératifs venait des animateurs des groupements *naam*. Les membres de ces formations paysannes évoluaient en rangs dispersés dans le même terroir villageois. Une des ces associations en activité a été aperçue par un animateur des groupements *naam* alors en tournée de sensibilisation, de mobilisation et d'organisation des paysans. Cet animateur les aurait convaincus qu'ils pouvaient bénéficier des intrants et des équipements agropastoraux qui leur permettraient de produire plus de céréales, de vivres et de faire des moutons de case pour se procurer de l'argent.

La promotion des organisations propres aux producteurs ruraux découle de la politique de développement communautaire initiée par l'État en 1970. L'idée de cette politique nationale est partagée par les 6S⁶, une association internationale de droit suisse. Un des moyens de cette politique est d'aider les paysans à s'organiser en groupements. Les structures paysannes organisées par les services décentralisés de l'État s'appellent groupements villageois, tandis que celles mises sur pied par les groupements *naam* sont appelées groupements *naam*.

Pour y parvenir, il fallait exiger des paysans une caution solidaire au niveau de l'accès aux crédits agricoles. Cette caution a été l'un des facteurs d'accélération de la création des groupements villageois dans la plupart des villages.

Parmi les promoteurs du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin, on peut citer les dignitaires des *kombi-naam* et des *songsong-taaba* qui ont accepté l'idée du projet et qui en ont fait la promotion au sein de leurs organisations traditionnelles respectives. Celles-ci, au nombre de trois ou quatre, étaient formées suivant la direction des champs des membres et se connaissaient bien. Lorsque les animateurs des 6S les ont abordés avec leur projet de création du groupement pré-coopératif en les fusionnant, les membres de ces formations ont accepté l'idée, mais avec réserve. Ils ne voyaient pas d'inconvénient à la fusion et étaient bien disposés à être aidés, mais ils restaient méfiants quant aux intentions réelles de leurs interlocuteurs qui débarquaient avec un projet. Pour les rassurer, les animateurs ont arrangé un rendez-vous avec le président de la Fédération provinciale des groupements *naam*, qui était en même temps président de la Fédération nationale et président des 6S.

C'est le président des groupements *naam* qui aurait convaincu les paysans de ses intentions. Il leur aurait promis et montré sur place des intrants et des équipements agricoles qu'ils pourraient obtenir s'ils s'organisaient en groupement pré-coopératif.

⁶ 6S = Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel

2.5. Le démarrage : les trois premières années

Le projet agropastoral du groupement pré-coopératif Naam-nooma de Bissigaye-taamsin est bien apprécié par les membres des anciennes formations paysannes, qui acceptent tous d'y adhérer, mais aussi par les habitants du village.

La première année (1978) de fonctionnement de Naam-nooma est consacrée à l'organisation du groupement et de ses activités. Cette année connaît la participation active de l'animateur des groupements *naam*. Ce dernier aurait mis en place un comité d'organisation qui comprend les principaux dignitaires de toutes les formations paysannes traditionnelles. Ce comité est sensé rendre compte de l'évolution de son travail aux groupements *naam*. Ce sont les membres de ce comité qui deviennent les membres du premier bureau exécutif.

Le groupement paysan qui vient d'être créé se place sous la loi 1/1973, relative au statut général des sociétés coopératives. Au sens de cette loi, « les coopératives agricoles sont des sociétés particulières à capital variable formé de parts nominatives de valeur égale, constituées par des personnes en nombre illimité. Ces personnes reconnaissent la similitude de leurs besoins, s'organisent de manière corporatiste et fondent une entreprise commune, qui ne poursuit pas des fins lucratives. L'objectif est de satisfaire des besoins de base et améliorer la situation économique et sociale de leurs membres par leurs efforts communs et de contribuer au développement du Burkina Faso » (article 2 de ladite loi). Les sociétés coopératives constituées conformément à la présente loi peuvent exercer leurs actions dans toutes les branches de l'activité humaine (agriculture, pêche, artisanat, industrie, consommation, entrepreneuriat, épargne, crédit, etc.) (article 4 de la loi 1/1973).

L'animateur des groupements *naam* leur explique les principes de la loi 1/1973. Il facilite, en outre, le choix des cultures à exploiter et l'espèce ovine la plus prometteuse, en l'occurrence, l'espèce *beli-beli*, originaire du Sahel. Les membres du groupement et l'animateur conviennent collectivement d'un premier programme agricole pour la prochaine saison des pluies.

La deuxième année d'existence (1979-1980) du groupement Naam-nooma commence avec l'acquisition des premiers intrants (variété hâtive de mil et engrais chimiques) et équipements (brouettes, pioches, barres à mine), et la mise en exécution du premier programme agricole : le creusage du *zai*. La première formation technique a lieu au cours de cette année et porte sur la technique de construction des cordons pierreux. Selon les membres du groupement, la campagne céréalière de cette année est positive. Cette production sert à constituer un stock céréalier d'environ une quinzaine de sacs de 100⁷ kilogrammes.

Au cours de cette deuxième année, les membres éprouvent la dureté du travail et, surtout, l'insuffisance de moyens de transport, en ce qui concerne l'acheminement des cailloux sur les sites

⁷ Le sac de 100 kilogrammes est un sac dans lequel on met généralement des céréales. Le sac de 100 kilogrammes doit en principe peser 100 kilogrammes pour le sorgho. Il est devenu une unité de mesure.

de construction des cordons. Conscients de ces enjeux, les membres s'entendent pour formuler une demande d'outils à la Fédération provinciale des groupements *naam*.

La troisième année (1981-1982) de fonctionnement du groupement est marquée par le développement des activités de reboisement et une première exploitation maraîchère. Les groupements *naam* ont apporté à Naam-nooma des pots et des semences pour la confection d'une pépinière, devant servir par la suite au reboisement d'un terrain dénudé, situé à l'est du village. Les mêmes groupements *naam* leur fournissent les semences de chou, d'oignon, de pomme de terre, etc., pour la première campagne maraîchère. Deux programmes de formation sont donnés aux membres du groupement, le premier en économie familiale (un des thèmes favoris de l'époque révolutionnaire) et le dernier en construction de diguettes.

Au cours de ces trois premières années d'existence, le groupement n'a pas de local propre servant de siège. Les différentes rencontres ont lieu chez le président du groupement. Pendant ces trois premières années, il n'y a pas de crise, à proprement parler, mais des difficultés dues essentiellement à l'insuffisance d'équipements et d'organisation des activités. Une demande d'équipements est formulée à l'unique partenaire que sont les groupements *naam* ; mais elle reste sans suite favorable.

Pendant ces trois premières années d'existence, le groupement Naam-nooma conserve le bureau initial. Ce dernier propose à l'assemblée générale des activités à mener. Ce premier bureau ne comporte pas de femmes. Cette absence de femmes s'expliquerait par une série de représentations et de faits socioéconomiques qui définissent la place et le rôle respectif des hommes et des femmes dans la société *mossi*. Ceci nous renvoie à l'idéologie traditionnelle dominante, qui veut que les aînés répondent pour les cadets, les hommes pour les femmes et les grands pour les jeunes.

À croire ses membres, le groupement Naam-nooma est marqué, au cours de sa période de démarrage, par la cohésion, la volonté et l'attente réciproque entre les membres. On pourrait aussi dire que son fonctionnement ne s'écarte pas vraiment du mode de fonctionnement du *kombi-naam*. La différence de fonctionnement tient à la programmation formelle des activités en dehors de la saison des pluies et à la participation aux engagements du groupement.

Le nombre de membres enregistrés au cours de cette période avoisine 200 personnes, qui proviennent de Komsilga, de Bassossa et bien entendu de Bissigaye-taamsin. Elles sont toutes agropasteurs et ont parfois des activités secondaires de contre-saison, comme le petit commerce, le forgeage, etc.

Pour les trois premières années d'opération, le bilan du groupement peut être globalement qualifié de positif. En effet, au plan de son maintien, en dépit de l'insuffisance d'outils de travail, de différents intrants, et de la dureté des travaux, on peut dire que les membres ont fait preuve de volonté de rester unis au sein du groupement et de produire. Selon les membres, la concertation, l'entente et le consensus ont toujours marqué la prise de décision au sein du groupement.

Les aspects quantitatifs des actions de Naam-nooma sont plutôt difficiles à cerner. Cette difficulté s'explique par le fait que les documents relatifs aux réalisations de cette période n'existent plus au niveau du groupement et nous n'avons pas pu rencontrer les deux encadreurs de l'époque. On retiendra la satisfaction générale des adhérents du groupement sur des campagnes positives.

2.6. L'évolution du groupement

On distingue trois phases dans le développement du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin. Une première phase qui va de 1983 à 1990, une deuxième de 1990 à 1999 et une troisième qui commence en 2000 et prend fin au terme de cette enquête en 2003. Ces phases sont constituées suivant des événements majeurs survenus dans la politique coopérative au Burkina Faso. Il s'agit de l'avènement de l'ordonnance de 1983, de la loi 35 en 1990 et de la loi 14 en 1999. Ces avènements ont marqué les organisations paysannes du Burkina Faso de façon décisive.

2.6.1. La période de 1983 à 1990

Entre 1983 et 1990, le groupement Naam-nooma est considéré comme un groupement pré-coopératif régi par l'ordonnance portant sur le statut des sociétés coopératives et des groupements villageois, promulguée en mai 1983. Au cours de cette phase, la quasi-totalité des acquisitions en équipements et en intrants agropastoraux et maraîchers provient des subventions de la Fédération des groupements *naam*. Il en est de même pour les connaissances techniques acquises. Cet encadrement fait par la Fédération des groupements *naam* est décisif mais reste très insuffisant par rapport aux besoins du groupement Naam-nooma. En dépit de cette insuffisance, le groupement mène autant de programmes d'activités que les conditions climatiques le permettent.

La campagne 1983-1984 débute avec un programme d'activités, similaire aux précédents. Cette campagne commence juste après les récoltes par le maraîchage, puis par la construction de cordons pierreux, de diguettes ou de *boulis*. Les travaux de *boulis* et de cordons sont soutenus par un programme « nourriture contre travail » dont l'origine vient du PNUD. Selon les membres, la réalisation des activités connaît une grande participation, car chaque membre mobilise toute la famille.

La campagne agricole 1983-1984 est satisfaisante. Les champs collectifs de sorgho et d'arachide sont mis en culture. L'exécution des travaux est rythmée par des pluies importantes. Les adhérents sont informés environ deux jours d'avance par le bureau (plus précisément le président, qui suit de près les cultures du groupement).

Pendant cette campagne, les visites de l'animateur des groupements *naam* sont assez régulières. Elles couvrent tout un avant-midi ou tout un après-midi avec les membres sur les champs collectifs. Elles ont lieu une fois toutes les deux semaines jusqu'à la veille des récoltes. Les bilans

des cultures des champs collectifs constituent le patrimoine agricole du groupement. Ce patrimoine se répartit en assemblée générale en quatre volets : les semences pour la campagne suivante, le soutien aux membres sur les sites d'activités par la préparation de nourriture ou de boissons, la distribution aux membres nécessiteux et enfin la vente, s'il en reste. Dans ce dernier volet, la priorité est accordée aux membres par rapport aux non-membres.

Sur le plan des formations reçues, le groupement Naam-nooma bénéficie de plusieurs programmes initiaux et de séances de perfectionnement. À titre d'exemple, on peut citer la formation en construction de *bouli*, de diguette, de *zai* amélioré, en hygiène et en économie familiale. Des séances de perfectionnement sont initiées pour renforcer les connaissances de base reçues⁸.

Le groupement a fonctionné tout au long de cette phase en connaissant des années de bonnes et de mauvaises récoltes.

2.6.2. La phase de 1990 à 1999

Cette phase se déroule dans un contexte un peu différent de celui de la phase précédente. Au plan de la politique coopérative, cette phase est caractérisée par la promulgation en 1990 de la loi 35, qui consacre une plus grande implication des organisations paysannes dans les questions de développement local. Au niveau du groupement Naam-nooma, cette phase est marquée sur le plan de la formation par un renforcement des anciens thèmes et par quelques innovations techniques dont l'ensemble se traduit par une augmentation des réalisations, surtout au niveau de la gestion des ressources naturelles.

En fait, la loi 1/1973 est en vigueur au moment de la création du groupement. Elle est remplacée en 1983 par l'ordonnance 83021/CSP/PRES/DR portant sur le statut des organisations à caractère coopératif et pré-coopératif. Cette ordonnance est remplacée en 1990 par la *zatu* (loi en langue vernaculaire *dioula*) VII-0035/FP/PRES. Au fond, cette loi ne diffère pas des précédentes, elle se voudrait plus explicite et facilement compréhensible par les différents acteurs. Ce cadre légal continue de conférer à l'administration un droit de regard sur la composition des instances dirigeantes et sur leurs assemblées générales.

La Fédération des groupements *naam* crée une cellule d'agroforesterie en 1989 et une autre cellule de banque traditionnelle d'épargne et de crédit en 1990. La première cellule intervient au niveau des groupements via leur union dans des activités d'animation, de sensibilisation et de formation dans les domaines de conservation d'eau et du sol, et d'agroforesterie. La seconde est initiée en 1990 à partir des activités collectives (champs collectifs et travaux rémunérés). Celles-ci ont un rôle essentiellement social (intervenant dans la résolution des problèmes ponctuels des membres). Avec les fonds souples obtenus de la part de ses partenaires, la Fédération des groupements *naam* met en place des microprojets d'élevage, de petit commerce, d'artisanat, etc.) et donne goût aux

⁸ Nous déplorons ici le manque d'informations disponibles sur le nombre de formation et le nombre de membres bénéficiaires.

groupements à la pratique d'épargne et de crédit. L'objectif de ce projet est de favoriser la mise en place d'un système contribuant à l'autofinancement des groupements.

Au niveau du groupement, la cellule d'agroforesterie permet la tenue des séances de sensibilisation à la désertification et des formations en végétation (la plantation d'arbres et arbustes autour des diguettes, des retenues d'eau sur les aires reboisées en 1992, la mise en place des pépinières villageoises et la construction des fosses fumières et compostières en 1993).

La banque traditionnelle d'épargne et de crédit de Goinré (union de Ouahigouya à laquelle appartient le groupement Naam-nooma) est mise en place en 1994. Sa première intervention auprès du groupement date de 1995 et permet, grâce à la caution du groupement, la subvention de cinq jeunes béliers en faveur de cinq membres. L'embouche a été un succès selon les membres du groupement. Mais le projet de banque géré par l'union de Ouahigouya n'a pas pu tenir toutes ses promesses du fait des difficultés à recouvrer les fonds investis.

Pendant ce temps, le groupement n'a pas de nouvelles acquisitions en outils et intrants agricoles, mais il fait de nombreuses réalisations en végétation, bien que ces dernières soient moins visibles, faute d'entretien (manque d'eau et de protection contre les animaux). Par contre, le groupement a une fosse fumière et compostière et chaque membre chef de famille a au moins une fosse fumière.

La construction du *zai* amélioré se poursuit depuis l'adoption de la technique en 1986 sur les champs des membres. Chaque membre a au moins deux passages du groupement depuis 1997, date à partir de laquelle le bureau a l'idée de la rentabilisation économique du *zai* amélioré. Cette opération consiste à facturer à 10 FCFA trois pots de *zai* faits sur un nouveau champ. Elle vise à renforcer les sources de revenus du groupement.

Cette opération de rentabilisation du *zai* n'est pas bien reçue par les membres. Ces derniers préfèrent les cordons pierreux. Nous avons pu constater que tout le village était quadrillé de cordons pierreux souvent très proches les uns des autres, de moins de 10 mètres. Au bout de quelques années, certains cordons sont ensablés. Ces derniers sont simplement déconstruits et les pierres servent à faire un autre cordon parallèlement à trois ou cinq mètres plus loin du premier.

Cette phase est marquée par l'abandon de la production maraîchère collective. L'insuffisance d'eau en réduit la production et la concurrence des productions privées (des membres y compris) à Goinré et Kanazoé sonne le glas de cette production.

2.6.3. *La phase de 1999 à 2003*

Les trois dernières années de vie du groupement Naam-nooma se déroulent dans un contexte différent. Le contexte politique coopératif a beaucoup changé et se traduit dans la vie de Naam-nooma par le choix de deux activités ou filières précises, exigeant l'abandon des autres domaines.

En politique, cette phase est marquée par le début du second mandat présidentiel de Blaise Compaoré en novembre 1998. Ce mandat connaît l'adoption d'un nouveau cadre de législation coopérative, qui met en place un processus de professionnalisation des organisations paysannes au Burkina Faso.

La professionnalisation des organisations paysannes est « un processus qui vise à améliorer les compétences des principaux acteurs de l'activité agricole, dans le sens d'une plus grande maîtrise des activités de production, de transformation et de commercialisation. Lorsqu'on parle d'acteurs, il s'agit généralement des producteurs regroupés au sein d'organisations paysannes et d'opérateurs privés dans la production et la transformation » (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 27). La professionnalisation comprend trois aspects essentiels : la spécialisation, la séparation des fonctions et la restructuration.

La spécialisation consiste à orienter les efforts de production sur un ou deux produits ou filières spécifiques. Elle doit favoriser une meilleure maîtrise des différentes questions qui se posent aux producteurs, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation éventuelle des produits. La mise en place d'organisations de producteurs basées sur un produit apparaît comme un moyen d'améliorer le revenu des paysans qui adhèrent à ce type de groupement par le développement de l'esprit associatif, l'information et le contrôle de l'aval et de l'amont (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 28).

La séparation des fonctions consiste à dissocier des activités sociales les activités économiques exigeant une rentabilité. Les secondes servent souvent à financer les premières. Cette combinaison inhibe les possibilités de rentabilisation ou d'amortissement à moyen terme.

La séparation comprend l'abandon d'un certain nombre de fonctions non liées à la production agricole, ou la séparation des fonctions économiques des fonctions sociales, la recherche et l'identification des créneaux porteurs. En outre, elle encourage la concentration des activités sur les créneaux identifiés et leur organisation en structures de producteurs.

La structuration découle des autres aspects de la professionnalisation et se base sur l'idée selon laquelle ce processus ne peut se faire sans un certain regroupement, soit par filière (les producteurs de haricots par exemple se regroupent), soit par les principales organisations faîtières (par exemple les fédérations des groupements *naam*, *zood-nooma*, ou la Fédération nationale des organisations paysannes, etc.). Les avantages liés à la restructuration sont la recherche d'un équilibre entre les différents niveaux existants (groupements de base, unions de groupements, fédérations d'unions) au sein d'une organisation de producteurs (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 31). L'équilibre entre ces différents niveaux constitue un gage de professionnalisation, car il permet d'organiser une meilleure répartition des fonctions (de la production à l'exportation) et un meilleur suivi / accompagnement des niveaux inférieurs. La capacité d'autonomie des niveaux inférieurs pourra être des indicateurs pertinents pour mesurer la professionnalisation (*ibid.*).

En substance, la loi 14 se traduit au niveau des organisations paysannes par une mutation profonde de leur mission et de leurs objectifs. Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin, pour sa

part, concentre désormais ses activités dans la filière d'élevage, plus précisément la sous-filière d'embouche ovine, tout en menant des activités de production céréalière.

La période 1999-2003 démarre avec le processus de professionnalisation de Naam-nooma en embouche ovine. Les activités de gestion des ressources naturelles qui ne sont pas directement génératrices de revenus, ne sont pas considérées comme formant une filière dans le cadre de la professionnalisation.

Cette nouvelle mission implique une double démarche dès le début de l'an 2000. Il s'agit, d'une part, d'établir et de proposer un programme d'embouche à la Fédération des groupements *naam*, via l'union départementale de Ouahigouya, et, d'autre part, de s'organiser pour la reconnaissance de la nouvelle mission et l'acquisition d'un nouvel agrément.

Le bureau qui dirige le groupement jusqu'à cette date met tout en œuvre pour le conformer aux exigences de sa nouvelle mission. À l'issue de l'assemblée générale constitutive du 17 mai 2001, le même bureau est reconduit dans sa totalité. Il bénéficie de l'appui de l'animateur des groupements *naam* dans ses différentes démarches.

La première tâche de cette période commence en janvier 2000. Elle porte sur une formation en technique de demi-lune⁹, sur le site expérimental de l'Union départementale des groupements *naam*. Ensuite, au mois de mars, le groupement introduit dans son programme la construction d'une demi-lune sur le périmètre du groupement. La campagne agricole 2000-2001 est marquée au niveau local par une grande sécheresse, si bien que le bilan céréalier est très modeste.

La campagne 2001 débute avec la ferme intention d'acquérir l'agrément. Il faut déboursier pour cela une somme de 11 000 FCFA, soit 25,88 \$ CAD. Cette somme est prélevée dans la trésorerie. Les démarches aboutissent finalement à l'obtention de l'agrément 2002. Comme la campagne précédente, cette campagne est, elle aussi, marquée par une sécheresse. Seul le périmètre de demi-lune est exploité.

La campagne 2002 connaît un atelier de perfectionnement de la technique de végétation des diguettes et de la technique de conservation du pâturage. La production agricole de cette campagne ne donne pas de bons résultats, du fait de la sécheresse. Les trois années de sécheresse consécutives amènent les autorités gouvernementales à programmer l'opération *saaga*¹⁰ afin de rompre le cycle de sécheresse. Avec ce programme, le groupement est confiant quant à la bonne pluviométrie. Alors il commence sa campagne céréalière en juillet, par la mise en valeur de deux hectares et du site de la demi-lune d'une superficie d'un hectare. Le projet annuel d'embouche poursuit son cours avec une prévision de 10 jeunes ovins.

⁹ Demi-lune est une technique de revitalisation des sols complètement dénudés. Cette technique consiste à creuser un demi-cercle d'une profondeur d'environ 10 centimètres, d'un rayon de 2 mètres. La terre emblavée est déposée sur le pourtour du demi-cercle sur une hauteur de 20 à 30 centimètres. Cette technique retient l'eau ruisselante et facilite son absorption. L'intérieur de la demi-lune est un espace cultural.

¹⁰ L'opération *saaga* est un programme qui consiste à provoquer de la pluie artificielle.

3. LA PRÉSENTATION DES MEMBRES

3.1. Les acteurs présents dans l'activité

Le groupement Naam-nooma est créé par les membres de différentes associations traditionnelles de Bissigaye-taamsin qui ont approuvé le projet de groupement pré-coopératif. On reconnaît également la contribution de l'animateur des groupements *naam* et le soutien moral des notables du village. De nos jours, on distingue deux types d'acteurs présents dans les activités du groupement : les membres propres et les animateurs des groupements *naam*. Mais la responsabilité des activités du groupement relève uniquement des personnes dont les noms figurent sur la liste de membres (document disparu). Selon le bureau, le groupement totalisait 133 membres à sa création. Il en compte 70 à la fin de cette enquête. Ces membres sont représentés au besoin par le bureau dont voici la liste de membres.

TABLEAU 4
Bureau du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin

N°	NOM	RÔLE DANS LE GROUPEMENT	PROFESSION	DATE D'ADHÉSION
1	Ouedraogo Boureima	Président	Agriculteur	1978
2	Ouedraogo Oumarou	Vice-président	Agriculteur	1978
3	Ouedraogo Soumaïla	Secr. général	Commerçant	1978
4	Ouedraogo Amadé	Secr. général adj.	Agriculteur	1978
5	Yarbanga Amadé	Trésorier	Maçon	1978
6	Ouedraogo Zakaria	Trésorier adj.	Agriculteur	1978
7	Ouedraogo Boureima	Resp./organisation	Agriculteur	1978
8	Sawadogo Adama	Resp./organisation adj.	Agricultrice	1980
9	Ouedraogo Boukary	Resp./information	Agriculteur	-
10	Ouedraogo Noufou	Resp./information adj.	Agricultrice	1978
11	Yarbanga Sayouba	Resp. aux activités culturelles	Agriculteur	1995
12	Ouedraogo Salam	Resp. aux activités économiques	Commerçant	1981
13	Ouedraogo Boukari	Com. aux comptes	Agriculteur	1980
14	Ouedraogo Moussa	Conseiller	Maçon	1979
15	Ouedraogo Issa	Conseiller	Agriculteur	1978
16	Sawadogo Saïdou	Com. aux comptes	Agriculteur	-
17	Ouedraogo Ilassa	Com. aux comptes	Agriculteur	-

Source : Extrait du cahier de membres du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin.
Secr. : secrétaire ; Resp. : responsable ; Com. : commissaire ; Adj. : adjoint.

Nous avons pu constater, lors des travaux, que le groupement comptait plus de femmes que d'hommes et plus de jeunes que d'adultes. En termes de participation politique, le Congrès pour la démocratie et le progrès (parti au pouvoir depuis 1991) est très présent, suivi de l'Alliance pour la démocratie et la Fédération/Rassemblement démocratique africain. Les membres sont tous des musulmans, mais avouent avoir recours fréquemment aux consultations animistes. Les membres sont relativement jeunes. Le plus jeune a 17 ans et le plus âgé plus de 75 ans.

L'état économique actuel du groupement ne permet pas une rétribution de capital financier aux membres. En plus, il n'y a pas de salaire ni de traitement financier quelconque pour les membres. Par contre, les frais de déplacement consentis à un membre dans le cadre des attributions de son poste sont remboursés.

TABLEAU 5
Types de formation reçus par le groupement

TYPES DE FORMATION	ALPHABÉTISATION EN MOORÉ	ALPHABÉTISATION EN FRANÇAIS	MEMBRES BÉNÉFICIAIRES	ANNÉE
Traitement des semences	*	-	4	1978
Production et utilisation de la fumure organique	*	-	4	1978
Utilisation du matériel aratoire	*	-	6	1978
Cordon pierreux	*	-	3	1984
Diguette	*	-	4	1984
Éducation coopérative				
- formation initiale	*		4	1978
- perfectionnement	*		4	1986
Alphabétisation fonctionnelle	*	-	2	1986
Fosse fumièrre	*	-	6	1987
Végétalisation des diguettes	*	-	2	1992
Zaï amélioré	*	-	5	2000
Technique d'embouche	*	-	n. d.	2001
Demi-lune	*	-	5	2002
Fauche et conservation du pâturage naturel	*	-	3	2002
Fumure minérale	*	-	4	2002
Gestion des programmes				
- formation initiale	*	-	2	2000
- perfectionnement	*	-	2	2002

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

En termes d'éducation coopérative, les membres du groupement bénéficient de plusieurs formations offertes par des organismes d'encadrement. Le Tableau 5 n'illustre que quelques-unes des formations du groupement.

3.2. Le réseau

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin est une organisation affiliée à la Fédération des groupements *naam* via son union départementale. Il a établi en outre des relations ponctuelles de travail avec les autres organisations paysannes du village.

Les groupements *naam* forment une importante organisation faïtière nationale ayant des fédérations provinciales au niveau provincial, des unions de groupements *naam* au niveau départemental et des comités de coordination des activités des groupements *naam* au niveau villageois. Cette dernière unité fédérative est formée par les présidents de chaque groupement. En 1996, la Fédération nationale des groupements *naam* comptait 4 700 groupements répartis dans 1 147 villages à travers le pays (Ouedraogo, 1996 : 8). Dans leur fonctionnement, les unions et les groupements définissent les modalités de gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières (Ouedraogo, 1996 : 9).

L'union départementale (anciennement appelée comité de zone) a pour principale mission d'équilibrer les apports propres et les apports extérieurs, d'utiliser judicieusement les prêts et d'équilibrer la distribution inter-villageoise et intra-villageoise des fonds alloués à l'union. Chaque groupement qui agit au sein d'une union peut obtenir auprès de cette dernière une subvention ou un prêt. Le groupement est libre d'utiliser le crédit pour prêter à ses membres ou pour un investissement collectif. Le groupement Naam-nooma a utilisé les deux modalités parfois de façon combinée.

Selon les membres, tous les appuis reçus par le groupement (subventions, prêts et formations) proviennent de la Fédération des groupements *naam*. Ces appuis sont toujours insuffisants par rapport aux besoins exprimés, mais ils sont également toujours déterminants dans l'exécution des tâches. Malgré la faiblesse de son appui, la Fédération des groupements *naam* demeure la principale référence des demandes de prêt et de subvention du groupement Naam-nooma. Ce dernier est représenté au sommet de la hiérarchie des groupements *naam* par ses représentants villageois, départementaux et provinciaux.

Ce lien quasi ombilical avec la Fédération des groupements *naam* autorise le groupement à nouer des rapports ponctuels de travail avec, d'une part, un membre de la famille des groupements *naam* du village et, d'autre part, avec le groupement villageois (créé par le CRPA). Les trois groupements du village se retrouvent parfois pour des réalisations d'infrastructures communautaires. Ils ont agi ensemble pour l'implantation d'un moulin en 1994 (qui se trouve maintenant accaparé par le village d'origine Bissigaye).

4. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a connu trois textes réglementaires au cours de son existence. Il était régi de 1978 à 1983 par la loi 1/1973 portant sur le statut des sociétés coopératives, de 1984 à 1990 par l'ordonnance 83021/CSP/PRES/DR relative au statut des organisations à caractères coopératif et pré-coopératif, de 1991 à 1999 par le titre I de la loi 0035/1990 ayant trait au statut général des groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives. À partir de 2000, il est régi par le titre III de la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso.

En terme de qualité de membre, le groupement pré-coopératif et le groupement ont un même type de membres. Ces derniers sont tous des réguliers au titre de simples adhérents. Il n'y a pas de membre auxiliaire, entendu comme adhérent en attente de remplir des conditions pour devenir pleinement membre. En outre le groupement pré-coopératif et le groupement simple fonctionnent sur le même modèle organisationnel et font les mêmes activités.

Nous montrons dans le tableau suivant les éléments de différence majeure entre un pré-groupement et un groupement.

TABLEAU 6
Différences entre un groupement pré-coopératif et un groupement

GROUPEMENT PRÉ-COOPÉRATIF (LOI 35/1990)	GROUPEMENT (LOI 14/1999)
DÉFINITION	
Un groupement pré-coopératif est une organisation volontaire à caractère économique et social jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 2)	Est groupement toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 71)
OBJET	
Toutes activités économique, sociale et culturelle visant au bien-être des membres et de la communauté (art. 4). Peut se transformer en coopérative lorsque l'activité économique s'accroît (art. 4)	Une ou deux filières d'activités
DOMAINE D'ACTION	
Multi-sectoriel (agriculture, élevage, épargne, santé, éducation, reboisement, pêche, artisanat, etc.) (art. 8)	Un seul secteur
CONSTITUTION	
Étude de faisabilité Assemblée constitutive d'au moins 15 personnes.	5 à 15 membres peuvent former un groupement (art. 73)

GROUPEMENT PRÉ-COOPÉRATIF (LOI 35/1990)	GROUPEMENT (LOI 14/1999)
Une liste nominative des membres du bureau, leur adjoint, adresse et fonction dans le pré-coopératif (art. 9)	Peut admettre l'existence d'un groupe dans le groupement (art. 73)
FONCTIONNEMENT	
AG se réunit une fois par trimestre (art. 24) Bureau composé d'au moins de 4 personnes, leur mandat dure deux ans, renouvelable une fois (art. 25 et 26)	AG doit se réunir au moins deux fois par an. Bureau composé d'au moins de 3 membres et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois (art. 98)
MÉTHODE DE TRAVAIL	
Installation des paysans sur le périmètre. Production individuelle, vente collective. Tendance à la monoculture Culture imposée	Groupage des produits
OBLIGATIONS	
Les groupements pré-coopératifs sont soumis aux inspections des services compétents (art. 28)	Doit se soumettre au contrôle externe des comptes et de la gestion (audit externe) (art. 87) Existence d'un comité de contrôle (art. 116)
PRIVILÈGES	
	A tout privilège fiscal (art. 90)

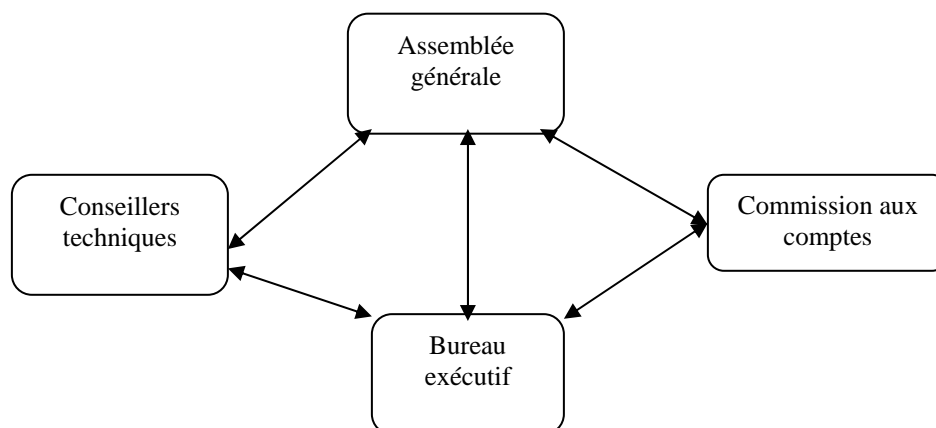
Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain et des textes de loi.

4.1. Les rapports de pouvoir à l'interne

La répartition du pouvoir formel de décision au sein du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin est structurée en fonction de deux instances : l'assemblée générale et le bureau. Ces deux instances sont appuyées dans leur prise de décisions par des conseillers et des commissaires aux comptes. L'assemblée générale est composée de tous les adhérents présents (membres du bureau, membres du comité de contrôle et conseillers) et de représentants des membres absents.

L'organigramme de Naam-nooma se présente comme suit : une assemblée générale des membres, un bureau exécutif, des conseillers et un comité de contrôle.

Organigramme du groupement



Source : Organigramme réalisé par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

4.1.1. Le pouvoir formel et le pouvoir informel

Le principal pouvoir formel de décision relève des membres du groupement présents à l'assemblée générale. Dans cette structure décisionnelle, seuls les membres impliqués directement dans les opérations du groupement participent à l'assemblée générale, c'est-à-dire les membres du groupement, tels qu'ils apparaissent dans le cahier de membres. La gestion est de type participatif. Les attributions de chaque membre du bureau sont établies entre eux. La responsabilité du membre en tant que « coopérateur » crée et maintient la motivation pour l'atteinte des objectifs communs.

Selon l'article 18 du règlement interne, l'assemblée générale est l'organe suprême de décision du groupement. L'assemblée générale ordinaire doit être convoquée deux fois par an : la première au mois de novembre pour discuter des sujets liés au bilan et à la programmation des activités pour l'année qui s'annonce, et la dernière au mois de mai pour évaluer l'évolution des activités programmées. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée au besoin.

Les attributions des assemblées générales sont d'évaluer, aux fins d'approbation, les procès-verbaux, adopter ou modifier le règlement interne, mettre en place ou convoquer le bureau ou le comité de contrôle, adopter des programmes d'activités et les bilans, décider de l'admission, de la suspension ou de l'exclusion d'un adhérent et juger ou décider de tout ce qui concerne le groupement (article du règlement interne).

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée, à la date de la convocation, d'au moins un tiers des membres inscrits (article 21 du règlement interne). Chaque adhérent dispose d'une seule voix à l'assemblée générale ; mais en cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un autre adhérent. Ce dernier dispose de deux voix (article 23 du règlement interne).

Pour des questions délicates comme la modification du règlement interne, l'exclusion d'un membre, ou l'acceptation d'un nouveau membre au groupement, l'assemblée générale exige une majorité des trois quarts des adhérents présents ou représentés. Il en est de même pour les décisions relatives à l'adhésion du groupement à une union, à une fusion, à son engagement dans un crédit ou à sa dissolution (article 24 du règlement interne). Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés et le vote se fait au bulletin secret (article 25 du règlement interne).

Le bureau dirige le groupement. Il détient le pouvoir exécutif et ses responsabilités de gestion se limitent aux prescriptions de la loi 14, à celles du règlement interne et aux décisions de l'assemblée générale (article 29 du règlement interne).

Le bureau actuel est composé de dix membres (cinq membres titulaires et cinq adjoints), tous élus par l'assemblée générale. Le mandat du bureau est de trois ans, renouvelable une fois en principe (article 27 du règlement interne). Les décisions du bureau sont prises à la majorité simple.

La vice-présidence et les adjoints secondent les titulaires et jouent pleinement le rôle de plein droit en cas d'empêchement de ces derniers.

Les membres ont reconduit la totalité du bureau qui dirigeait le groupement avant le processus de professionnalisation.

Le comité de contrôle se présente comme un organe de contrôle interne permanent, qui agit dans l'intérêt individuel des membres et du groupement. Il a comme mission de vérifier ou faire vérifier à chaque moment la gestion du bureau et informer ce dernier et, au besoin, l'assemblée générale, de toute irrégularité. Ses membres se réunissent sur demande d'un de ses membres ou du groupement. Leurs décisions sont prises à la majorité simple. Le comité de contrôle comprend trois membres : un président, un secrétaire et un rapporteur. Leur nombre ne doit jamais être inférieur à trois et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois consécutivement (article 35 du règlement interne).

TABLEAU 7
Attribution des membres du bureau

N°	MEMBRES DU BUREAU	ATTRIBUTIONS
1	Président	<ul style="list-style-type: none"> - Représente le groupement auprès de la justice et des administrations publiques et privées - Convoque et dirige les réunions - Signe avec le secrétaire les procès-verbaux des réunions et avec le trésorier toutes les opérations financières - Veille à l'exécution des tâches, etc. (voir règlement interne pour détail)
2	Secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le secrétariat lors des réunions - Élabore les projets de l'ordre du jour, les procès-verbaux - Présente les rapports en assemblée générale - Assure la correspondance avec l'extérieur, etc.
3	Trésorier	<ul style="list-style-type: none"> - Gère les biens du groupement - Gère les documents financiers du groupement - Exécute les dépenses et établit les bilans, etc.
4	Responsable organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Organise les activités - Veille à la propreté des lieux de rencontres - Assume la préparation matérielle des activités - Est chargé de l'accueil et du séjour des invités du groupement, etc.
5	Responsable information	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuse toute information relative aux travaux, aux assemblées générales, etc.

Comme les membres du bureau, les membres du comité de contrôle ne sont pas rémunérés dans l'exercice de leur fonction (articles 115 et 121 de la loi 14), mais le règlement interne prévoit le remboursement des coûts défrayés par un membre dans l'accomplissement d'une tâche liée à ses fonctions.

Selon l'article 116 de la loi 14, le comité de contrôle se substitue au bureau, au cas où ce dernier refuserait d'assumer ses obligations ou se trouverait dans l'impossibilité de le faire. Le comité de contrôle accède aux commandes du groupement à partir d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet.

Dans le système du *kombi-naam*, le groupement Naam-nooma était essentiellement actif pendant la saison des pluies. Avec le système pré-coopératif, il établit un programme d'activités qui couvre toute l'année, chacune des activités ayant sa chronologie propre : l'embouche commence en novembre et prend fin entre juin et juillet, alors que les campagnes agricoles se passent pendant les pluies. Les activités de gestion des ressources naturelles se déroulent de novembre à août. C'est en fait le mode gestion par projet qui a cours.

Les dispositions du règlement interne, celles de la loi 14 et les décisions de l'assemblée générale confient de réels pouvoirs formels aux membres ayant à exercer des fonctions d'autorité dans le groupement. Cependant, il y a un système informel qui intervient dans la gestion des affaires du groupement, parfois de façon décisive.

En fait, on constate que l'autorité réelle est essentiellement détenue par deux ou trois hommes. De manière générale, on distingue deux sous-groupes informels au sein du groupement : un sous-groupe féminin et un autre masculin. Ces deux sous-groupes se mélangent dans les activités mais se distinguent nettement dans les discussions et dans les prises de décisions. Nous avons remarqué que les hommes animaient les activités du groupement et participaient à nos entretiens plus que les femmes.

Parmi les détenteurs informels de pouvoir, nous pouvons citer le doyen du village et ce membre, maçon de profession, qui sont aussi des gestionnaires du groupement. Le premier est un sage bien respecté dans la communauté villageoise, il est aussi connaisseur des péripéties de l'histoire du village. Le doyen du village joue l'équivalent du rôle du président d'honneur pour Naam-nooma. Il ne participe pas aux assemblées générales, mais il vient encourager les travailleurs sur les sites d'activités. En plus, il est avisé des intentions du groupement.

Le deuxième personnage influent qui n'a pas d'autorité formelle est un maçon actif. Au cours de nos différentes rencontres, nous avons remarqué qu'il animait bien les activités du groupement. Il était le principal intervenant dans nos investigations et les informations qu'il nous livrait étaient appréciées comme étant exactes. Son autorité se serait aussi exprimée lors du choix des premiers quatre membres bénéficiaires de mouton d'embouche. Nous avons remarqué que le président discutait souvent avec lui pour fixer la prochaine rencontre de travail dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

Le maçon se présente comme un des leaders de Naam-nooma. Le leadership de ce dernier est à la fois autoritaire et charismatique. Il est autoritaire parce qu'il s'impose parfois au bureau et propose plus d'idées que le président et le bureau. Par exemple, c'était lui qui nous a donné rendez-vous après un tour d'horizon de la disponibilité des membres du bureau. Il était le seul membre qui travaillait hors du village, alors nos rendez-vous ont souvent été arrêtés en fonction de sa disponibilité. Il est charismatique parce que ses initiatives sont appréciées par ses co-opérateurs. Relativement plus nanti que les autres membres, il aide à l'identification des bénéficiaires des moutons d'embouche sans en faire partie.

4.1.2. L'inclusion des producteurs et des usagers (mécanismes de représentation)

Les relations entre le groupement et ses clients sont embryonnaires pour le moment du point de vue de leur organisation. Néanmoins, on distingue deux types de clientèle : les membres du groupement et la clientèle individuelle.

Les membres de Naam-nooma sont aussi ses premiers clients. Le patrimoine céréalier, maraîcher et autres biens sont prioritairement affectés à la satisfaction des besoins des membres les plus démunis. Au niveau des bêtes à emboucher, la caution du groupement est préalablement requise avant l'attribution aux membres remplissant les critères d'attribution.

Avec cette clientèle, le groupement se présente davantage comme un cadre d'entraide et de solidarité que comme une coopérative économique en tant que telle. Les principes d'égalité et de justice s'appliquent pleinement au niveau de la participation des membres à toutes les activités du groupement, mais aussi au niveau de la jouissance de ses biens.

Sur le plan de l'appréciation de la gestion des affaires du groupement, on remarque que les membres réclament une gestion collective et la circulation constante de l'information. Certains membres disent que leurs besoins et leurs idées sont pris en compte par le bureau. Ils expriment clairement, dans une grande majorité, que le groupement est un cadre de réconfort, de solidarité et d'entraide.

L'écoute attentive et surtout la prise en compte des besoins et des idées des membres se présentent comme un facteur ayant contribué à la cohésion des membres et expliquent finalement en partie le fait que le groupement continue de fonctionner en dépit du manque de moyens financiers.

Pour les clients individuels, l'état actuel de la production marchande est très faible et les relations commerciales sont informelles. Ce fait ne permet pas l'inclusion de ces clients dans les prises de décisions.

4.2. Les rapports avec l'extérieur

Le groupement Naam-nooma entretient des relations d'encadrement et de coopération avec les groupements *naam*. Cependant, on remarque vite que ce groupement est à la recherche de partenaires pédagogiques et surtout de partenaires financiers.

Parmi les rapports les plus significatifs avec l'extérieur, on compte la Fédération des groupements *naam* ; la préfecture de Ouahigouya, représentant le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; le Centre régional de la promotion agropastorale (CRPA) du nord, représentant le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques. On note également d'autres formations paysannes avec lesquelles le groupement Naam-nooma a des rapports de travail communautaire.

La Fédération des groupements *naam* est la structure faîtière qui a promu et qui continue d'être la principale référence de subvention, de financement et de formation du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin. Presque la totalité des échanges avec l'extérieur se passe avec les groupements *naam* à travers leur animateur local.

La préfecture est l'organe étatique qui traite des agréments et des litiges inter-groupements. En tant que telle, elle détient les registres de toutes les organisations paysannes de son ressort administratif. Elle a donc, à travers ce biais, une certaine influence administrative sur le groupement.

Le CRPA est la structure étatique de promotion et de défense de la politique coopérative de l'État au niveau régional. Par ce biais, il travaille avec les responsables de la Fédération nationale des groupements *naam* pour la diffusion et l'application des politiques coopératives. À titre d'exemple, la professionnalisation des organisations paysannes s'applique à toutes les organisations paysannes existant au Burkina Faso. Rappelons que le groupement est la dernière unité de mobilisation paysanne.

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin participe sans distinction aux activités initiées par d'autres groupements du village ou département. Il entretient à ce niveau des relations momentanées de travail avec les groupements villageois initiés par le CRPA et le groupement ANAR, créé par l'ANAR (Association nationale d'action rurale).

4.3. Les règles juridiques et législatives

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin est, depuis 2000, régi par le titre III de la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso. Le groupement se présente comme une structure sociale à caractère coopératif. On observe cependant que ce caractère coopératif au sens moderne du terme est resté largement dominé par le mode de fonctionnement des organisations traditionnelles *mossi*, en l'occurrence, le *kombi-naam*. Le *kombi-naam*, qui vient de la nuit des temps, repose sur des qualités coopératives que sont l'égalité, la démocratie, la responsabilité et l'autocontrôle (Ouedraogo, 1988).

Ce mode d'organisation n'est pas informel, mais il obéit plutôt à un ensemble de règles et principes propres à la société *mossi*. Le mode de choix des responsables, par exemple, repose sur la recherche d'un consensus autour de quatre critères suivants :

- Être capable de maîtriser sa langue (parler peu et efficacement), savoir convaincre par argumentation et éviter le mensonge, la délation et la calomnie ;
- Être altruiste et savoir partager ses idées, son savoir, son savoir-faire et ses stratégies ;
- Être techniquement compétent dans les fonctions pour lesquelles on est élu ;
- Écarter toute forme de discrimination (Ouedraogo, 1988).

Le mode organisationnel *kombi-naam* a ses principes qui sont bien connus par ses membres. Néanmoins, le mélange d'âge et de statut social (chef traditionnel et simple habitant), etc. ne se serait pas traduit au sein du groupement par un aplatissement total des représentations traditionnelles. La survivance de certaines valeurs sociales pourrait expliquer le non-renouvellement des instances dirigeantes du groupement. Par exemple, le père, le mari, le grand-frère, l'oncle, etc., sont des dominants, alors que la femme, le petit frère, l'enfant, etc. sont des dominés.

Ainsi, lors du choix des membres du bureau, le groupement n'a pas eu de candidats volontaires, c'est à partir des propositions que le bureau passé a été élu sur la base des critères précités. Il en est de même pour l'actuel bureau.

Les membres de Naam-nooma sont tous analphabètes, à l'exception de trois jeunes qui ont leur certificat d'étude primaire (CEP) burkinabé. Ceci pourrait expliquer la lente et difficile assimilation des valeurs coopératives modernes.

5. LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE

La dimension organisationnelle consiste dans l'agencement des moyens techniques, humains, financiers et d'autres ressources, pour réaliser les objectifs de production de biens et de services. Pour illustrer cet agencement, cette dimension se subdivise en deux parties : le profil organisationnel qui comprend les objectifs, les aspects stratégiques, les biens et les moyens produits par le groupement Naam-nooma et les données financières ; et le processus organisationnel qui fait état de l'organisation du travail, de la formation des membres, la consommation et des services offerts par Naam-nooma ainsi que des infrastructures.

5.1. Le profil organisationnel

Le groupement paysan Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a un profil organisationnel de type traditionnel qui évolue vers un profil de type coopératif. Ainsi, il y a une combinaison de deux dynamiques organisationnelles : la dynamique organisationnelle de *kombi-naam* et la dynamique coopérative. Il y a une transition progressive de la dynamique traditionnelle vers la dynamique coopérative moderne.

5.1.1. Les objectifs

La mission de départ du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin était de lutter contre l'insécurité alimentaire et la grande pauvreté des membres. Cette mission reste la même jusqu'à la fin de la présente enquête. Cependant, les objectifs des adhérents ont évolué de façon sensible.

Les objectifs au départ étaient de rendre disponibles et accessibles des céréales et des vivres au moyen de l'action du groupement. Pour ce faire, il fallait mettre sur pied des projets agropastoraux (des champs collectifs de céréales, un périmètre maraîcher, de l'embouche et des activités de sauvegarde de l'environnement). Le groupement servait à la fois de cadre d'apprentissage et de diffusion de nouvelles connaissances techniques en matière agricole, pastorale et environnementale, mais aussi de source de revenus pour financer ses activités.

À partir de 2000, le groupement change ses objectifs en misant fortement sur l'embouche et la production céréalière. En se conformant aux exigences de la loi 14, les membres du groupement optent de devenir professionnels en embouche ovine. Le tableau suivant montre l'évolution des objectifs du groupement.

TABLEAU 8
Évolution des objectifs

MISSION LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA PAUVRETÉ DES MEMBRES ET DE LA COLLECTIVITÉ VILLAGEOISE			
1978 à 1999		À partir de 2000	
OBJECTIFS	ACTIONS MENÉES	OBJECTIFS	ACTIONS MENÉES
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponibles et accessibles des céréales et des vivres - Renforcer la solidarité et l'entraide entre membres - Générer des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture de champs collectifs - Culture maraîchère - Gestion des ressources naturelles - Formation - Vente des produits agricoles, maraîchers, pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponibles et accessibles des céréales - Renforcer la solidarité et l'entraide entre membres - Se professionnaliser en embouche ovine 	<ul style="list-style-type: none"> - Production céréalière - Embouche et commercialisation ovines

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

5.1.2. Les aspects stratégiques

On peut dégager cinq aspects stratégiques dans le fonctionnement du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin. Ces aspects stratégiques sont liés à la mission, la forme institutionnelle, l'affiliation aux groupements *naam*, la diversification et l'organisation des activités et la convention de travail en commun avec d'autres formations paysannes.

Le premier aspect stratégique est en rapport avec la mission du groupement : lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des membres et de la collectivité villageoise. Ces problèmes sociaux sont quasi permanents et s'avèrent les mieux partagés par l'ensemble des habitants du village. S'organiser collectivement pour lutter contre ces problèmes semble cerner les préoccupations et le début de solution pour les populations. Cette mission pourrait expliquer la participation massive au départ et le maintien actuel de cette participation.

Le deuxième aspect stratégique a trait à la forme institutionnelle. Pour y parvenir, les adhérents ont accepté de transformer leur groupement traditionnel en un groupement de type coopératif. La formule coopérative est ainsi considérée par les adhérents au groupement comme une stratégie pouvant leur permettre d'atteindre leurs objectifs. En fait, du point de vue des activités, la formation *kombi-naam* vise l'amélioration des conditions de vie de ses membres et des paysans demandeurs de services, via la solidarité et l'entraide autour des travaux champêtres et des avènements familiaux pour les premiers, et via la vente de services pour les seconds.

Les activités du *kombi-naam* portent essentiellement sur le social et l'option économique n'est pas abordée en tant qu'objectif clairement exprimé. En outre, ces activités s'étalent sur une période limitée, alors que les problèmes qu'il traite sont permanents. Le *kombi-naam*, qui propose ainsi des solutions ponctuelles à des problèmes structurels ou récurrents (la subsistance essentiellement), n'est plus adapté dans le processus de développement socio-économique amorcé par l'État bien avant l'accession du Burkina Faso à l'indépendance. Il faut introduire un objectif économique pour amorcer un véritable changement socio-économique. La formule coopérative apparaît comme le moyen le plus efficace pour réaliser un progrès socio-économique rapide.

La formule coopérative comprend deux objectifs majeurs : un objectif économique et un objectif social. La fonction financière d'une coopérative a pour objectif de mettre à la disposition de la coopérative et de ses adhérents, les moyens financiers nécessaires à leur propre développement et à l'ensemble du mouvement coopératif (Ioan, 1975 : 8). Le vrai sens de la gestion commerciale coopérative ne consiste plus à mettre des produits sur le marché, mais à utiliser cet acte de commerce pour créer des liens moraux, en vue d'atteindre l'objectif final : améliorer par un effort d'association les conditions matérielles de ses membres et promouvoir par le même effort le sens de la responsabilité, de la solidarité, de l'entraide et de la justice sociale (Ioan, 1975 : 11).

Ces deux objectifs sont complémentaires dans l'atteinte des objectifs socio-économiques que se fixent les adhérents lorsqu'ils se réunissent en coopérative. Cette formule coopérative est perçue par les membres grâce à la sensibilisation de l'animateur des groupements *naam*, comme le mode d'organisation sociale pouvant leur permettre d'atteindre leur mission.

Le troisième aspect stratégique se rapporte à l'affiliation aux groupements *naam*. Cette affiliation se présente comme une des stratégies les plus sûres pour bénéficier des appuis financiers, de l'encadrement technique et des canaux d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des produits collectifs et individuels. Cette stratégie a valu au groupement la quasi-totalité des soutiens financiers, techniques et pédagogiques dont il a bénéficié de sa création à la fin de la présente enquête. Dans un contexte où le manque d'appuis contribue à la dislocation des groupements, cette affiliation participe au développement et au maintien du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin par le biais des subventions, de l'encadrement, de la formation et d'autres biens qu'elle a apportés.

Le quatrième aspect stratégique est la diversification et l'organisation des activités. Le groupement Naam-nooma maintient une diversification assez limitée de ses activités, en dépit de la professionnalisation en embouche ovine en 2000. A sa création en 1978, le groupement Naam-nooma étendait ses activités sur la production agricole, le stock collectif de sécurité alimentaire, la culture maraîchère, l'élevage et la gestion des ressources naturelles. Mais à partir de 2000, il centre ses activités sur l'embouche et la production agricole, dont la gestion des ressources naturelles se présente comme une activité.

En termes d'organisation des activités, le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a opéré, de 1978 à 2000, des campagnes annuelles agropastorales au contenu dicté par la pluviométrie enregistrée au cours des mois pluvieux. Il y avait ainsi une variation de programmes et d'activités. À partir de 2000, suite au processus de professionnalisation des organisations paysannes, le

groupement met en place un programme quadriennal (2000-2004) autour de la production agricole et de l'embouche ovine. L'abandon de la production maraîchère s'explique par son faible rendement et par une demande interne et locale faible.

La faiblesse de la demande en produits maraîchers s'explique par la concurrence des producteurs privés, des barrages de Goinré et de Kanazoé, parmi lesquels se trouvent neuf membres de Naam-nooma. Ces derniers vivaient mal un conflit de deux programmes maraîchers. Selon le groupement, l'abandon de la production maraîchère est un moyen d'arrêter d'investir à perte et de résoudre le conflit qui oppose le groupement à ses membres maraîchers.

La diversification et l'organisation des activités sont des mesures stratégiques tirées des expériences passées, qui visent à éviter des fautes et à tendre le plus possible vers l'accomplissement de la mission. Nous estimons que la diversification et l'organisation des activités ont contribué de façon significative au dynamisme et au niveau de développement atteint aujourd'hui.

Enfin, la convention de travail collectif avec d'autres formations paysannes est un autre aspect stratégique, qui consiste à participer de façon ponctuelle à des activités initiées par d'autres formations paysannes et qui intéressent le village. Le groupement Naam-nooma a participé ainsi activement, en main-d'œuvre, à la construction de la banque de céréales du village. Cette banque a été financée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il a aussi participé financièrement et en main-d'œuvre à la construction de deux puits.

La convention de travail en commun est une stratégie qui marque le rôle et la contribution de Naam-nooma au développement du village. Elle renforce la cohésion et la participation internes du groupement et fait la promotion de ce dernier auprès des intervenants du milieu rural. Cette stratégie contribue à expliquer la longévité et le niveau de réalisations enregistrés par Naam-nooma de Bissigaye-taamsin.

5.1.3. Les biens et les services

Le groupement Naam-nooma offre cinq types de produits et services : les céréales, les produits d'embouche, ceux de gestion des ressources naturelles, les infrastructures communautaires et autres.

Les produits céréaliers (mil et maïs) découlent directement de la recherche de sécurité alimentaire pour les membres et la collectivité. L'objectif recherché est de rendre ces produits disponibles et accessibles au moyen de la production et de la gestion collective.

Les produits d'embouche ovine sont des produits qui s'inscrivent dans la ligne de la professionnalisation prise par le groupement Naam-nooma en 2000. Le bilan global des trois dernières années d'embouche a donné 16 ovins.

La gestion des ressources naturelles comprend une multitude d'activités, par exemple, le reboisement, la gestion des *boulis*¹¹, des cordons pierreux, des diguettes et des digues filtrantes, etc.

Les infrastructures communautaires sont des réalisations communautaires auxquelles Naam nooma participe financièrement et/ou en main-d'œuvre. Sous cette rubrique, on peut citer la réfection de la route Ouahigouya-Bissigaye-taamsin/Komsilga, initiée par le groupement Naam-nooma, la participation financière et en main-d'œuvre de la construction de deux puits et la participation à la construction de la banque de céréales.

Quant aux autres biens et services, on peut citer les fosses fumières, les fosses compostières et le *zai*.

5.1.4. Les données financières

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a trois sources de revenus que sont : les subventions des groupements *naam*, les revenus auto-générés par les cotisations annuelles et les frais d'adhésion et, enfin, ceux provenant de la vente de produits et des services d'emprunt interne.

Les groupements subventionnent plusieurs activités du groupement Naam-nooma. Cette subvention ne se traduit pas en argent liquide à mettre à la disposition du groupement, mais plutôt par la fourniture d'intrants ou d'équipement agropastoraux et par la gestion des ressources naturelles. Ils financent la quasi-totalité des programmes initiaux de celui-ci depuis sa création en 1978 jusqu'à nos jours.

Les frais d'adhésion et les cotisations annuelles pour chaque membre s'élèvent respectivement à 1 000 FCFA (environ 2,35 CAD) et 100 FCFA (environ 0,24 \$ CAD)¹². Les frais d'adhésion sont une condition pour être membre. À ce titre, elles doivent être payées par chaque membre au moment de sa demande d'adhésion. La présence aux assemblées générales et aux activités est obligatoire. Deux absences injustifiées sont sanctionnées par le paiement de 1 000 FCFA (article 17 du règlement interne).

La vente de produits et les services d'emprunt interne constituent la troisième source de revenus pour le groupement. Le groupement vend des cordons pierreux et du *zai*, etc. aux membres demandeurs. Pour les cordons, il y a une entente financière entre le bureau et l'intéressé alors que pour le *zai*, le groupement vend trois pots pour 10 FCFA. On note que la vente de services entre membres se fait de plus en plus rare. Il en est de même pour la demande externe de services.

¹¹ *Bouli*, en langue vernaculaire *mooré*, est une retenue d'eau de courte durée, qui sert à l'abreuvement des animaux et à la fabrication de briques en *banco*.

¹² Au taux d'échange de 1 \$ CAD pour 420 FCFA.

La commercialisation du stock local de sécurité alimentaire procure, s'il y en a de la vente, une certaine somme d'argent au groupement. On constate que la plupart du stock sert au prélèvement des semences pour la campagne suivante et à leur distribution aux membres les plus démunis pour le semis ou l'alimentation.

Les principales sources de revenus du groupement donner un résultat financier très mince. Un extrait du cahier de trésorerie illustre les opérations financières du groupement de juillet 1999 à novembre 2003. Cette période est marquée par l'obligation de transcrire toute activité du groupement. Cette obligation est exigée par l'organisation faîtière et répond aux exigences de la professionnalisation.

TABLEAU 9
Extrait du cahier de caisse de juillet 1999 à novembre 2003

DATE	EXPLICATIONS	ENTRÉES	SORTIES	SOLDE	OBSERVATIONS
22/07/1999	Zom-kom pour semis champ collectif	nil	1 000	9 300	Aux mains de la trésorerie
22/03/2000	Cotisations	5 000	nil	16 000	Aux mains de la trésorerie
17/11/2000	Don de 4 moutons par siège	60 000	60 000	7 300	
03/02/2001	Zom-kom pour ramassage de cailloux	nil	1 000	8 200	
22/11/2001	Don de 5 moutons par le siège	75 000	75 000	11 500	
03/02/2002	Zom-kom pour ramassage de cailloux	nil	1 000	16 200	
15/08/2002	Zom-kom pour réparation de la route Bissigaye-taamsin/Ouahigouya	nil	1 000	14 300	
04/02/2003	Zom-kom pour opérations journées bennes	nil	1 000	12 600	
16/11/2003	n. d.	nil	nil	1 000	

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

5.2. Le processus organisationnel

Le processus organisationnel désigne ici l'agencement des ressources du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin pour réaliser ses objectifs. Le processus organisationnel comprend la production, l'organisation du travail, la formation professionnelle, la consommation et les services, et les infrastructures de Naam-nooma.

5.2.1. La production

Cinq produits et services sont offerts par Naam-nooma : les céréales, les produits d'embouche, ceux de gestion des ressources naturelles, les infrastructures communautaires et autres. Il nous paraît important d'exposer brièvement l'évolution de ces services et produits dans l'histoire du groupement.

▪ *Les produits céréaliers*

Les produits céréaliers ont été les premiers produits offerts par ce groupement depuis sa création en 1978. Ils proviennent du processus de sécurisation alimentation au niveau local mis en œuvre par le groupement Naam-nooma. Au départ, la production agricole couvre les cultures de mil, de sorgho, d'arachide et de sésame. L'accès aux terres par le groupement ne rencontre aucun problème. Les membres ont à leur disposition de vastes terres inexploitées. La superficie exploitée pour la production céréalière varie entre 3 000 mètres carrés et 5 000 mètres carrés.

Entre 1978 et 1999, une fois les champs du groupement disponibles (les périmètres changent souvent), les adhérents commencent les activités avec les premières pluies. Une fois les semis faits, le président a l'obligation de suivre les cultures et d'aviser les membres de tout travail à faire. S'il y a lieu d'intervenir, le bureau se réunit et propose un jour de travail collectif. Il n'y a pas de programmation systématique préalable.

À partir de l'an 2000 à nos jours, le groupement élabore et met en exécution un programme quadriennal. Dans ce programme, certaines activités de gestion des ressources naturelles comme les cordons pierreux, les diguettes et les digues filtrantes sont considérées comme des activités agricoles par ce groupement. Ainsi les activités de production céréalière commencent maintenant en période sèche par les cordons, les diguettes, les digues filtrant ou par le *zai*, les demi-lunes, etc., s'ensuivent les activités traditionnelles de production céréalière comme le défrisage, le semis, le labourage, la récolte, etc.

Avec le programme quadriennal, les mauvaises conditions climatiques n'empêchent pas du tout la production céréalière ; par contre, leur menace limite forcément le choix des cultures et le volume de leur production. Par exemple, au cours des campagnes 2000 à 2003, caractérisées par de grandes sécheresses, le groupement Naam-nooma a limité sa production sur le périmètre de *zai* entre 2000 et 2002, et sur le périmètre de *zai* et de demi-lune (en expérimentation) pour la campagne 2002-2003.

▪ *Les produits d'embouche*

Avant le processus de professionnalisation des membres en embouche ovine en l'an 2000, le groupement pratiquait ce qu'on appelle le mouton de case. La pratique du mouton de case était une stratégie de lutte contre la pauvreté des femmes en milieu rural. Elle a été mise en place en 1983 par les groupements *naam*, puis diffusée en 1984 par l'État révolutionnaire pour les groupements villageois. Les bénéficiaires avaient de 8 à 10 mois pour rembourser l'emprunt.

Le groupement Naam-nooma met sur le marché local 16 béliers depuis 2000 et en prévoit une dizaine pour l'exploitation 2003-2004.

- *Les produits de gestion des ressources naturelles*

Ces produits ou services portent essentiellement sur la constitution de pépinières et le reboisement des aires dénudées. Les pépinières sont faites sur un petit périmètre maraîcher privé. Le reboisement se fait sur les grandes aires dénudées du village, dans les champs familiaux des membres et devant leurs concessions. Plus de 100 mètres carrés de pépinières ont été produits et plus de 4 hectares de terres dénudées ont été reboisés dans le cadre du programme quadriennal.

- *Les infrastructures communautaires*

Les infrastructures communautaires mises en place par le groupement Naam-nooma est le moulin, implanté à Bissigaye pour des raisons de clientèle. Le groupement a réfectionné la route Ouahigouya/Komsilga-Bissigaye-taamsin. Il a, en outre, participé activement à la construction d'une banque de céréales, d'une école coranique et de deux puits.

- *Autres produits et services offerts par le groupement*

Il s'agit sous cette rubrique des services ponctuels fournis par le groupement à une personne qui en a fait la demande. On rencontre, par exemple, le labourage, la récolte, le binage, le remplissage des fosses compostières, le *zai* amélioré et, tout récemment, la demi-lune, etc.

5.2.2. *L'organisation du travail*

Le plan quadriennal comprend un ensemble d'objectifs à atteindre annuellement. Pour le moment, les mêmes activités et les mêmes objectifs ou mêmes volumes de tâches sont fixés pour chaque année. La chronologie de ces activités est différente et il s'ensuit une organisation spécifique pour chacune d'elles.

TABLEAU 10
Tableau des réalisations 2000-2001

TRAVAUX	PRÉVISIONS	DÉBUT	FIN/DURÉE	RÉALISATIONS
Culture céréalière	2 hectares	juin/juillet	octobre/ novembre	2 hectares
Élevage	4 ovins	novembre	6 mois	4 ovins
Pépinière	25 m ²	décembre	8-9 mois	25 m ²
Reboisement	1 hectare	juillet	1 mois	1 hectare
Fosses fumiers	20	novembre	janvier	20 fosses construites
Cordons pierreux	1 500 mètres	février	juin	1 135 mètres

Source : Tableau des réalisations du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin.

La quasi-totalité du contenu de ce programme est reconduite pour les trois autres années du plan quadriennal. Les éléments de différence résident dans la « croissance » du nombre de moutons pour les campagnes (5 pour 2001-2002, 7 pour 2002-2003 et 10 pour 2003-2004) et 4 hectares d'exploitation céréalière pour le programme 2003-2004. Les écarts de réalisations s'observent au niveau des cordons pierreux et, le plus souvent, ce sont des écarts positifs. C'est le cas des programmes de 2001-2002 pour 1 680 mètres et 2002-2003 pour 1 730 mètres. On remarque le respect des engagements au niveau de l'embouche avec des efforts complémentaires de la trésorerie du groupement. Ce dernier a recours à des emprunts à des membres.

▪ *L'organisation de la production céréalière*

Au niveau de l'organisation proprement dite de la production céréalière, le président, en concertation avec les autres membres du bureau, décide du début des activités et ce, en fonction de l'arrivée de la saison des pluies. Les rencontres de labourage sont programmées à la fois en fonction des pluies et de l'entente collective des membres sur les dates. Ceux-ci veulent aussi travailler leur production familiale avant que les sols ne sèchent. La récolte, le stockage et l'utilisation des céréales sont également décidés par les membres en assemblée générale.

La construction de cordons pierreux est plus périlleuse, plus lente et plus longue. Elle comprend plusieurs tâches, qui commencent généralement en novembre avec le déboulonnage et l'entassement des cailloux. Cette étape peut prendre de trois à quatre, voire cinq mois. Ensuite, le président avertit le coordonnateur départemental des activités de conservation des eaux et des sols, lequel programme est pour le groupement une période d'opération-benne¹³. Une fois que la benne est à la disposition du groupement, le bureau paie le carburant et la prime du conducteur durant tout le temps de l'affrètement. Les cailloux sont amassés le long de la ligne de construction par tas,

¹³ Une opération-benne consiste, pour l'Union départementale des groupements *naam*, à affréter une benne pour transporter les cailloux amassés sur les sites de construction des cordons, des digues ou des diguettes pendant une période donnée.

à volumes et à intervalles réguliers. La hauteur du cordon est généralement fixée de 20 à 30 centimètres. Les cordons sont construits dans les champs.

Les cordons pierreux et les digues partagent les mêmes tâches. La diguette simple a une forme de croissant, se construit sur un lit de cours d'eau, avec un mélange de terre et de cailloux, et possède une hauteur qui varie entre 50 et 70 centimètres. La diguette simple vise à stoker un certain niveau d'eau. La diguette filtrante a les mêmes caractéristiques que la diguette simple. Elle est faite sur les champs et a comme fonction de freiner l'écoulement de l'eau de pluie pour permettre sa rétention et son absorption par les cultures.

- *L'organisation des produits d'embouche*

Le projet d'embouche ovine, tel qu'il est pratiqué au sein de Naam-nooma, est appuyé par la cellule de promotion des activités féminines de la Fédération des groupements *naam*. Le projet consiste à attribuer aux membres féminins bénéficiaires, à partir d'une première subvention des groupements *naam*, un jeune mouton de moins de quatre ans à emboucher pendant une période de six mois. La reconstitution de la subvention (par les remboursements individuels) et le service du prêt permettent le financement d'un autre groupe de bénéficiaires, tout en augmentant au fur et à mesure le nombre de ces derniers.

Pour l'assimilation de la technique d'embouche, le groupement tout entier bénéficie des sessions de sensibilisation et de formation technique (alimentation, hygiène et soins vétérinaires, etc.). Ce suivi technique est assumé par une animatrice de l'Union départementale des groupements *naam* de Ouahigouya.

- *L'organisation des services ou activités de gestion des ressources naturelles*

Les grandes aires dénudées sont reboisées par le groupement, tandis que la plantation d'arbres dans les champs familiaux relève des familles intéressées. Les pots de pépinières sont fournis par les groupements *naam*, mais les semences sont constituées au niveau local par le groupement. Il y a plusieurs espèces d'arbres sahéliens, comme le néré, le tamarinier, le savonnier, le nimier, l'acacia sénégalais, etc. Sont aussi mis en pépinière des arbres fruitiers, tels que le goyavier, le manguiier, etc. Le reboisement commence avec l'arrivée des pluies et ne dure pas plus d'un mois. Les activités de plantation sont similaires aux activités des champs collectifs. Quant aux vergers personnels encore peu développés, l'organisation est laissée à l'initiative des propriétaires.

- *L'organisation d'autres services et produits de Naam-nooma*

Ces services et activités ne sont pas dans les programmes annuels du plan quadriennal. Ils sont fournis à la demande. Leur organisation se base essentiellement sur l'entente, d'une part, entre le bureau et le demandeur et, d'autre part, entre le bureau et les membres disponibles à fournir le service. Le revenu tiré de la vente de ces services est réparti en deux lots : un lot pour alimenter la trésorerie du groupement et l'autre pour répartir entre les participants à la fourniture dudit service.

5.2.3. *La formation des membres*

On distingue deux natures de formation au sein du groupement : la formation initiale et le perfectionnement. Les deux formations s'administrent de trois manières : les ateliers inter-groupes, les voyages d'études et les ateliers inter-membres.

Les ateliers de formation inter-groupes consistent à réunir pour former ou informer des membres de plusieurs groupements paysans ayant exprimé un même besoin spécifique de connaissance. Les techniques de construction des cordons pierreux, des *boullis*, des fosses compostières et fumières, des diguettes et des demi-lunes ont été acquises au moyen de cette formation.

Quant aux voyages d'études, il s'agit d'effectuer un voyage pour apprendre d'autres techniques ou procédés de travail auprès d'un autre groupement. Le groupement Naam-nooma a amélioré ses connaissances en matière de gestion du groupement par le biais de ce canal.

Les ateliers inter-membres visent un partage avec tous les autres membres du groupement, des connaissances apprises lors des différents ateliers inter-groupes et voyages d'études. Il s'agit de réunir les membres non bénéficiaires de ladite formation autour des nouveaux initiés.

Il y a aussi des séances de sensibilisation et de formation des animateurs au groupement. Ces séances portent à la fois sur la formation initiale et le perfectionnement. Les techniques d'embouche ont été portées à la connaissance des membres par ce canal.

5.2.4. *La consommation et les services*

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin rejoint trois types de clientèle : ses membres, la collectivité villageoise et des personnes individuellement.

Au niveau des membres, il est essentiellement question de partage, d'entraide et de solidarité. La consommation des produits et services du groupement par cette clientèle s'exprime par la distribution gratuite et la vente à prix social du patrimoine céréalier du groupement. Elle s'exprime aussi à travers le soutien physique et moral lors d'événements familiaux joyeux et tristes. Elle s'exprime enfin par la caution du groupement à l'accès des subventions ou prêts individuels, tel est le cas de l'embouche ovine ou de la formation dont les membres bénéficient des bienfaits à titre personnel.

La clientèle collective est le village. Pour cette clientèle, les services sont gratuits et consistent dans la participation du groupement à la réalisation d'infrastructures socio-économiques et environnementales.

La clientèle individuelle est l'ensemble des individus qui formulent une demande (le plus souvent verbale) au groupement. Elle comprend toute personne qui désire un service de la part du groupement Naam-nooma. La livraison d'un service passe par le consensus de la majorité des membres présents. Aucun refus n'a pas été observé dans les demandes de services et la récompense monétaire est de plus en plus ciblée au niveau de cette clientèle.

5.2.5. Les infrastructures

Sur le plan des infrastructures, on note de prime abord l'inexistence de local servant de siège où se tiendraient les réunions et les assemblées générales. Les différentes rencontres formelles ont lieu au domicile du président. En cas d'intempéries, elles sont purement et simplement annulées.

Le tableau suivant illustre l'état des équipements du groupement.

TABLEAU 11
État des équipements du groupement

ÉQUIPEMENTS	NOMBRE	FONCTIONNALITÉ
Terrain	1 à 7 hectares	accessible
Brouettes	3	1/3 en bon état
Niveaux à eau	2	bonne
Corde	152,5 mètres	bonne
Pelles	2	bonne
Barres à mine	3	bonne
Pioches	2	bonne
Râteau	1	bonne
Fourche	1	bonne
Manches	3	bonne

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Ces outils montrent un niveau d'équipement très pauvre pour un groupement paysan de 70 membres. Ces derniers apportent leurs outils agricoles personnels lors des travaux du groupement.

6. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN

6.1. Sur le plan des réalisations

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin a fait, pendant ses 25 années d'existence, une contribution importante à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté de ses membres et au développement de son village.

6.1.1. Au niveau de la sécurité alimentaire

Le patrimoine céréalier du groupement est réparti en trois volets que sont le prélèvement des semences pour la campagne suivante, le soutien alimentaire lors des travaux du groupement et la vente à prix social ou la distribution gratuite aux membres nécessiteux. Ainsi, le groupement apporte toujours un secours alimentaire à ses membres. Bien que nous n'ayons pas de données sur le bilan des différents volumes céréaliers distribués ou vendus, nous pouvons affirmer, sur la base des dires des membres du bureau, que le groupement a apporté une contribution importante à la sécurité alimentaire pendant cette période.

Les campagnes agricoles 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, marquées par des périodes de sécheresse consécutives, ont connu une exploitation agricole réduite aux champs de *zai* et de demi-lune. Les récoltes brutes respectives sont de cinq sacs de 100 kilogrammes de sorgho, sept sacs de 100 kilogrammes de sorgho et quatre sacs de 100 kilogrammes de sorgho. La campagne 2003-2004 a été excédentaire sur le plan national. L'abondance de pluies de cette année a permis l'exploitation de plus de quatre hectares. Nous ne pourrions cependant dire le nombre de sacs de 100 kilogrammes obtenus parce que les récoltes n'ont pas été traitées au moment où nous terminions cette enquête. Les spéculations des membres parlent de 50 à 70 sacs.

Ces différents volumes témoignent d'une contribution importante à la sécurité alimentaire.

6.1.2. Au niveau de la lutte contre la pauvreté

Le choix de la filière embouche ovine est une stratégie de génération de revenus pour les membres. Ce fait se traduit aussi par une amélioration de la capacité financière du groupement. De 2000 à 2003, le groupement a réussi à mettre un mouton à la disposition de 16 membres. Les revenus de ces exploitations se situent entre 30 000 et 45 000 FCFA, soit 70,60 CAD et 105,9 \$ CAD par campagne. Quatorze des seize membres qui ont bénéficié d'une première subvention continuent d'emboucher à partir de leurs propres fonds. Parmi ces quatorze, sept ont actuellement plus de deux béliers sous embouche. Par comparaison avec les membres qui n'en ont

pas, on peut dire, sur la base de ces données, que le groupement Naam-nooma fait une contribution encore modeste, mais essentielle à la lutte contre la pauvreté.

6.1.3. *Au niveau du développement du village*

Le groupement Naam-nooma a construit ou a soutenu la construction de certaines infrastructures qui contribuent au développement du village. On peut citer les exemples que nous avons déjà mentionnés : la réfection de la route Bissigaye-taamsin-Komsilga/Ouahigouya, l'implantation d'un moulin et la construction de l'école coranique, de la banque de céréales et des puits.

6.2. **Sur le plan de l'économie sociale**

Pour le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin, nous pouvons retenir quatre conclusions sur le plan de l'économie sociale. Premièrement, ce groupement est un modèle au niveau départemental pour son maintien et sa participation à la sécurité alimentaire et au développement du village. Deuxièmement, le processus de professionnalisation vécu par le groupement Naam-nooma est aussi l'amorce d'une voie à l'autonomie financière. Troisièmement, le groupement fonctionne selon les principes démocratiques. Quatrièmement, le travail de Naam-nooma pourrait signifier pour les autres groupements, l'exemple de la présence des entreprises de l'économie sociale dans un secteur jadis occupé par le privé.

L'expérience du groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin peut être citée comme un exemple d'effort fourni par un groupement paysan, pour traiter l'insécurité alimentaire et la pauvreté au niveau local. Cette expérience a été construite pendant plus de 25 ans et a trouvé une formule pour garantir sa continuité dans un contexte caractérisé par des caprices climatiques et l'insuffisance de moyens financiers et techniques et d'outils. Ce groupement a survécu et travaille encore dans un département où bon nombre de groupements ont disparus ou n'ont qu'une existence passagère. Les facteurs qui expliquent l'émergence et le développement de ce groupement peuvent être résumés comme suit :

- Les conditions climatiques et socio-économiques difficiles ;
- Les réalités culturelles et politiques ;
- Les avantages personnels (outils agricoles, formation, information, garantie du groupement, etc.) mobilisent et motivent les membres à adhérer au groupement ;
- L'appartenance à une organisation faitière ;
- Le changement de la forme d'organisation au niveau institutionnel, qui oriente vers une capitalisation du groupement et vers l'atteinte d'un niveau plus important de réalisations ;
- La cohésion et la solidarité entre membres et la volonté de maintenir le groupement actif ;

- La recherche du consensus et de la justice dans la conduite des affaires du groupement ;
- La diversification des activités ;
- La participation aux activités initiées par d'autres groupements ;
- Le changement de mission qui vise à transformer les membres en des professionnels en embouche ovine.

La professionnalisation vécue par le groupement Naam-nooma est aussi un moyen d'octroyer une plus grande autonomie d'organisation et une amorce d'autonomie financière pour cette organisation. Elle suppose, en outre, l'insertion du groupement et de ses membres dans l'économie du marché.

Nous pouvons ajouter les différentes réalisations communautaires du groupement. Bien que l'intervention du groupement soit provoquée d'abord par la faiblesse des moyens de l'État, puis imposée par le désengagement de ce dernier des secteurs sociaux et économiques, elle marque un niveau important d'implication du groupement dans la prise en charge des problèmes sociaux collectifs.

Le groupement a été formé dans un système social stable mais inégalitaire. Ce système social est marqué par le statut social, la domination de l'homme sur la femme et l'enfant, de l'aîné sur le jeune, alors que le groupement fonctionne sur des bases démocratiques. Ceci signifierait l'assimilation, à un certain niveau, de la culture coopérative.

En somme, l'expérience du groupement Naam-nooma pourrait servir de modèle à suivre pour les organisations paysannes de l'économie sociale.

6.3. Sur le plan sociétal

Depuis le début de ses activités, le groupement Naam-nooma a pour mission de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il continue de remplir cette mission dans des conditions difficiles par le service alimentaire, l'éducation, la prestation financière à ses membres et la réalisation d'infrastructures communautaires. Sa structure faitière l'appuie depuis le début, mais cet appui est toujours au-dessous de ses attentes. Pour continuer à exister et développer davantage ses interventions, le groupement a abandonné certains de ses domaines d'activités pour se concentrer sur la production agricole et la professionnalisation de ses membres en embouche ovine.

Le groupement Naam-nooma de Bissigaye-taamsin fait partie des projets de responsabilisation des masses paysannes dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. En se formant et en formant continuellement ses membres par rapport aux innovations techniques paysannes, il renforce les stratégies collectives d'appropriation et de transfert d'innovations paysannes. Son

expérience renforce ainsi l'idée selon laquelle le monde rural peut se prendre en charge dans bien de domaines.

Bien que lente et encore fragile, son expérience en embouche ovine est un exemple de réussite de l'émergence du métier des emboucheurs professionnels. Elle contribue ainsi à inspirer d'autres formations paysannes. Cette réussite est un fait, mais pour qu'elle s'enracine et s'agrandisse il est nécessaire que l'état financier du groupement et son encadrement technique soient substantiellement améliorés.

La participation d'une organisation paysanne dans le traitement des problèmes sociaux favorise la mise en place d'un modèle alternatif de développement de type partenarial. Le modèle de développement partenarial est possible. Ce sont les acteurs sociaux de la société civile, au sein de laquelle les organisations paysannes tiennent une place centrale, qui en décideront. De nos jours, tous reconnaissent qu'à côté du public et du privé, il y a des organisations de la société civile capables de développer des initiatives dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

En matière de développement économique, le groupement Naam-nooma a mis 16 personnes en position d'exercice d'activités génératrices de revenus. Il compte ajouter dix personnes cette année. La faiblesse des moyens financiers est un handicap au développement de l'embouche, mais le groupement entend faire le tour de tous ses membres.

7. LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES

Tout en maintenant la production céréalière, la nouvelle mission du groupement Naam-nooma est de rendre ses membres emboucheurs professionnels. Le démarrage de ce projet étant palpable et encourageant, le groupement entend poursuivre les objectifs suivants : la maîtrise de la technologie, le développement de la production et le développement de la commercialisation ovine. En outre, les membres du groupement aimeraient disposer de plus de temps pour engraisser davantage leurs produits.

Pour s'attaquer à cette étape de leur mission, les membres recherchent des partenaires financiers qui les appuieraient avec plus de vigueur. L'accès à des financements constitue le principal problème du groupement. Pour résoudre ce problème, le groupement envisage de présenter un projet à d'autres bailleurs, notamment aux caisses populaires. Le recours aux caisses populaires est d'ailleurs fortement incité au niveau politique et par la Fédération des groupements *naam*.

Pour la maîtrise de la technologie de production, les membres entendent poursuivre la formation, en présentant des besoins de connaissance précis à la Fédération des groupements *naam*. C'est également à la Fédération des groupements *naam*, promotrice de l'embouche, que s'adresseront les membres pour prolonger la durée de l'embouche de six à dix mois. Une première tentative a été entreprise en vain en 2002. Au cours des mois à venir, le groupement pense s'associer avec d'autres groupements *naam* pour poser de nouveau ce problème de durée.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE NATIONALE. 1973. « Loi 1/1973 portant statut général des sociétés coopératives en haute Volta ». Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- ASSEMBLÉE NATIONALE. 1999. « Loi 14/1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso ». Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- ATAMPURGRE, NICHOLAS. 1993. *Au-delà des lignes de pierres : l'impact social d'un projet de conservation des eaux et du sol dans le Sahel*. Oxfam/Grande-Bretagne, Traduction de Marie-Noélie Yaméogo, 1996, Grande Imprimerie du Burkina.
- BSONG (Bureau de suivi des ONG). 1990. *Annuaire des organisations non gouvernementales membres*. Ouagadougou, Édifice.
- COMEAU, Yvan. 2002. *Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale*. Cahiers du CRISES, n° 9605, Université du Québec à Montréal.
- CONAGESE (Conseil national pour la gestion de l'environnement). 2002. « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ». Ouagadougou, ministère de l'Environnement et du cadre de vie.
- CONASUR (Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation). 1998. « Rapport d'évaluation 1998 ». Ministère de l'Action sociale et de la famille, Ouagadougou.
- DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PLANIFICATION. 2001. « Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso 2000 ». Ouagadougou, ministère des Ressources animales.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA MÉCANOGRAPHIE. 66. « Enquête budget consommation 1963-1964 ». Ouagadougou, ministère du Développement et du tourisme.
- HENRY et OUEDRAOGO. 1997. « Définitions des modalités d'accroissement de l'efficacité et de l'impact du Programme d'appui sectoriel au secteur céréales (PASC) ». Délégation de l'Union Européenne, Ouagadougou.

- IOAN, Sfarlea. 1975. « Projet UPV/1970/007 : Développement des institutions coopératives et similaires en milieu rural ». Ouagadougou, Programme des Nations unies pour le développement et Ministère du Plan, du Développement rural et du Tourisme.
- JANSSENS, Laurence, Marc TOTTE et Étienne VERHAEGEN. 1997. *Plan d'action pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso*. Ouagadougou, ministère de l'Agriculture et des ressources animales et Association interdisciplinaire en développement environnement et population.
- LECOMTE, Bernard. 1990. « Auto-organisation et appui à l'auto-promotion par des fonds souples ». Ouagadougou, GTZ, Naam, 6 S.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Bureau international du travail, Alliance de coopération internationale/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Service de renforcement de l'autonomie des associations et unions de développement. 1998. « Document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso ». Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. 1999. « Stratégie de croissance durable du secteur de l'agriculture, plan stratégique opérationnel (PSO) ». Rapport.
- MINISTÈRE DE LA QUESTION PAYSANNE. 1990. « Statut général des groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives au Burkina Faso ». Ouagadougou, AICD.
- OUEDRAOGO, Bernard Ledea. 1988. « De l'association traditionnelle *kombi-naam* à l'association internationale Six S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) ». *Les ONG et l'appui à l'organisation du monde rural au Burkina Faso*.
- OUEDRAOGO, Mohamet. 1996. « La Fédération des unions des groupements *naam* (FUGN) : structure et fonctionnement ». Rapport de stage. Gestion d'espace dans le Yatenga et le Sourou (GENSYS), Coopération (Atelier de développement Autriche) EWA, Fédération des unions des groupements *naam* (FUGN).
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. 2003. « Rapport mondial sur le développement humain 2003 ».
- SANFO, Rasmané. 1983. *Connaissance et amélioration de l'embouche traditionnelle : éléments d'analyse et proposition de développement de l'embouche intensive ovine dans le milieu traditionnel*. Mémoire. Ouagadougou, Institut panafricain de développement/Afrique occidentale et sahélienne (IPS/AOS).